

SCHEMA
DÉPARTEMENTAL
pour la CULTURE
2022 • 2028

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE



Sommaire

P. 1	PARTIE I – Contexte de l’élaboration du schéma départemental Culture
P. 2	1- Les champs d’intervention du Département en matière culturelle
P. 2	1.1 Les 3 compétences « culture » obligatoires
P. 2	1.1.1 Les Archives départementales
P. 4	1.1.2 La Médiathèque départementale
P. 5	1.1.3 L’enseignement artistique dans les domaines de la musique, de la danse et de l’art dramatique
P. 6	1.2 Les services culturels départementaux, politiques culturelles volontaristes
P. 6	1.2.1 L’abbaye de Belleperche et son Musée des Arts de la table
P. 8	1.2.2 L’espace culturel départemental des Augustins
P. 8	1.2.3 La Direction des Affaires culturelles – Service Vie et associations culturelles
P. 15	1.2.4 Les relations interservices culture et au sein de la collectivité
P. 16	1.3 Evolution des éléments budgétaires de la Direction des Affaires culturelles
P. 18	2- Les Conventions culturelles établies avec les partenaires
P. 18	2.1 Convention de Généralisation de l’EAC avec les services de l’État : Préfecture, DRAC, DSDEN 82, rectorat de l’académie de Toulouse
P. 19	2.2 Convention autour de l’inventaire du patrimoine avec la Région Occitanie et le PETR Midi Quercy
P. 20	2.3 Convention avec TGAC autour du spectacle vivant et l’obligation légale d’intervention autour des enseignements artistiques
P. 21	2.4 Les conventionnements avec les acteurs culturels structurants
P. 22	3- Les schémas directeurs de la collectivité
P. 22	3.1 Le schéma de lecture publique 2020-2024
P. 23	3.2 Le Schéma départemental des enseignements et de l’éducation artistique SDEEA 2020-2024
P. 25	3.3 Les schémas du champ social
P. 26	3.4 Le schéma tourisme 2022-2028
P. 27	4- Les stratégies des financeurs culturels publics
P. 27	4.1 Les périmètres d’intervention de la DRAC sur le territoire
P. 28	4.2 La Région Occitanie
P. 29	4.3 Les structures intercommunales (EPCI, PETR) du territoire œuvrant en culture
P. 29	5- Les droits culturels des habitants

P. 31 PARTIE II – Diagnostic et concertation

P. 33 1- La méthodologie retenue

P. 34 1.1 Diagnostic des structures culturelles départementales

P. 35 1.2 Concertation des EPCI et PETR : 2 volets d'actions

P. 35 1.2.1 Un cycle d'ateliers participatifs avec les techniciens culture

P. 36 1.2.2 Un séminaire culture avec les élus des EPCI et PETR et les techniciens culture

P. 38 1.3 Concertation des partenaires privés, associations structurantes et compagnies professionnelles

P. 38 1.3.1 Rencontres bilatérales « associations/service culture » du Département

P. 38 1.3.2 1er Forum des acteurs culturels

P. 40 1.3.3 Un questionnaire en ligne pour recueillir les aspirations et attentes

P. 43 2- La synthèse du diagnostic interne et des concertations

P. 44 2.1 Besoins et attentes fréquemment formulés

P. 44 2.2 Forces/faiblesses et opportunités/menaces

P. 45 PARTIE III – Une politique culturelle pour 2022 - 2028

P. 46 1 - Les enjeux de la politique culturelle départementale

P. 47 2- Les grandes orientations stratégiques et objectifs pour 2022-2028 : les ambitions pour aujourd'hui et pour demain

> Axe 1 : Soutenir l'accès à la culture pour tous et en particulier les jeunes du Tarn-et-Garonne et les publics cibles des politiques départementales

> Axe 2 : Favoriser la vie culturelle des territoires en lien avec les communes, intercommunalités, (PETR, CA) comme moteur de développement et de l'attractivité du territoire

> Axe 3 : Porter le rayonnement culturel du territoire par la promotion et le soutien à la diversité des expressions culturelles et à la création

> Axe 4 : Valoriser la compétence départementale partagée « protection du patrimoine »

P. 51 Les 22 fiches actions inscrites au schéma

- Fiche n°1 : Créer des synergies avec le Pôle Solidarités humaines pour développer des projets culturels à vocation sociale


- Fiche n°2 : Mise en synergie de l'action culturelle et touristique sur différents projets : abbaye de Belleperche et le maillage de sites culturels, muséaux et patrimoniaux

- Fiche n°3 : Créer des synergies entre la direction des affaires culturelles et la médiathèque départementale dans le cadre de l'élaboration du futur schéma de lecture publique

- Fiche n°4 : Élaboration, en partenariat, avec Tarn-et-Garonne Arts & Culture, du prochain schéma départemental des enseignements et de l'éducation artistiques (SDEEA)

- Fiche n°5 : Accompagner les territoires déployant des actions et des projets « éducation artistique et culturelle » en direction des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

- Fiche n°6 : Élaborer un parcours éducatif départemental en direction des collèges (partenariat directions du pôle Savoirs et animation des territoires et direction des services départementaux de l'Éducation nationale)

- 
- Fiche n°7 : Pérenniser la politique des transports culturels en direction des écoles, des collèges et des lycées
 - Fiche n°8 : Écrire une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec Tarn-et-Garonne Arts & Culture
 - Fiche n°9 : Identifier et soutenir les acteurs culturels du territoire proposant des actions et les projets en éducation artistique et culturelle à destination des publics cibles des politiques départementales : jeunes, publics empêchés, éloignés
 - Fiche n°10 : Établir des programmations de spectacles et/ou d'ateliers à destination des jeunes, des publics empêchés et éloignés
 - Fiche n°11 : Renforcer le dialogue institutionnel et bâtir la coopération
 - Fiche n°12 : Développer des outils partagés et imaginer des projets culturels communs
 - Fiche n°13 : Aménagement du territoire en salles de spectacles, travailler la question de la mobilité vers les lieux de culture
 - Fiche n°14 : Aménager des sessions de sensibilisation en culture
 - Fiche n°15 : Clarification des aides, conventionnements, expertise
 - Fiche n°16 : Accompagnement technique régie spectacle et autres dispositifs départementaux
 - Fiche n°17 : Structurer une stratégie de communication
 - Fiche n°18 : Politiques d'aides à la restauration du patrimoine
 - Fiche n°19 : Inventaire du patrimoine sur le territoire départemental
 - Fiche n°20 : Créer un service des patrimoines
 - Fiche n°21 : Mettre en ligne le fonds documentaire « al canton » dédié à la langue et à la culture occitanes
 - Fiche n°22 : Mise en réseau et soutien aux musées, espaces muséaux et assimilés

P. 74 **Calendrier de mise en œuvre du schéma**

P. 77 **Annexes**



PARTIE I

Contexte de l'élaboration du schéma

La nouvelle majorité de l'Assemblée départementale consciente à son arrivée en 2021, de la nécessité d'évaluer et de clarifier les politiques culturelles déployées aux côtés de partenaires, parfois de manière peu visible auprès de tout le territoire, a immédiatement souhaité se doter d'une stratégie lisible et visible à-travers un 1^{er} schéma directeur pour la culture en Tarn-et-Garonne.

Suite à la délibération du 27 octobre 2022 instaurant le lancement de l'« Élaboration du 1^{er} Schéma départemental pour la culture en Tarn-et-Garonne 2022-2028 », deux instances de concertations, d'évaluation et de suivi ont été installées pour mener à bien le travail. Cette méthodologie sera détaillée en Partie 2.

Dans un premier temps, il s'agissait de dresser un état des lieux, diagnostic donnant à voir l'ensemble des actions, projets et structures départementales œuvrant au service de la culture.

1. Les champs d'intervention du Département en matière culturelle

1.1 Les 3 compétences « culture » obligatoires

1.1.1 Les Archives départementales

Compétence obligatoire du Département, les Archives départementales sont chargées de collecter, classer, conserver définitivement, communiquer et valoriser les archives d'intérêt historique pour le Tarn-et-Garonne.

Mémoire du département, elles assument également une mission de contrôle, de conseil et d'aide auprès des différents services dans la gestion de leurs documents courants.



L'action culturelle et éducative des Archives départementales s'adresse à un public large : élèves du primaire au secondaire, étudiants de l'enseignement supérieur, grand public. Elle s'articule autour de différents axes :

- un service éducatif accueillant en 2022 près de 1 160 scolaires autour de visites, travaux sur documents, ateliers et parfois visites d'expositions les sensibilisant à la richesse patrimoniale de leur département et à la nécessité de préserver ce patrimoine ;
- un cycle de conférences intitulées « Causeries du vendredi », avec un budget dédié recevant depuis sa création en 2022 150 personnes/an (jauge de la salle du service éducatif limité à 50 personnes) ;
- expositions et ouvrages sur différents thèmes, tels que le dernier en date « Les années 20 en Tarn-et-Garonne : promesse d'une vie meilleure ? », fruit d'un important travail de recherches qui a donné lieu à une exposition à l'Espace des Augustins en 2019-2020 et à la publication d'un livre richement documenté et illustré en juin 2023 (livre aujourd'hui déjà épuisé en librairie, mais toujours disponible en s'adressant aux Archives départementales) ;
- partenariat avec la Région et le PETR Midi-Quercy pour diverses animations autour du patrimoine local, comme la découverte virtuelle du château de Longues-Aygues de Nègrepelisse, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques mais inaccessible au public ;
- partenariat avec l'ONAC autour d'opérations mémorielles. Les Archives ont ainsi récemment contribué à la mise en place d'un parcours mémoriel à Moissac sur le sauvetage d'enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le budget 2022 des Archives départementales est de 67 800 € en fonctionnement hors charges de personnel et 82 322 € en investissement.

Chiffres clés fréquentation des AD 82	2019	2020 (covid)	2021 (covid)	2022
Salle de lecture	327 lecteurs et 7 000 documents communiqués	215 lecteurs et 5 400 documents communiqués	237 lecteurs et 5 570 documents communiqués	279 lecteurs et 6700 documents communiqués
Service éducatif	1677	1069	852	1159
Autres publics accueillis physiquement (JEP visites, etc.)	894 (année d'exposition aux Augustins)	<i>néant</i>	<i>néant</i>	294
Salle de lecture virtuelle (consultation par internet des documents numérisés)	203 000 pages vues	300 000 pages vues	206 000 pages vues	179 000 pages vues

En résumé, l'offre culturelle des Archives départementales bénéficie d'ores et déjà à de nombreux élèves du territoire, des étudiants ainsi qu'au grand public. D'autres possibilités d'offres notamment sur la valorisation du patrimoine écrit (sources relatives au patrimoine local) pourraient être proposées mais nécessiteraient de plus grands espaces et de la médiation pour les déployer.

1.1.2 La Médiathèque départementale

Compétence obligatoire du Département depuis les lois de décentralisation de 1986, la Médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne est un centre de ressources documentaires et culturelles pour les bibliothèques du département. Elle a également une mission de formation, de conseil et d'accompagnement auprès des bibliothécaires et des élus (aide à la rédaction de Projet culturel scientifique éducatif et social (PCSES), de schémas intercommunaux de lecture, accompagnement à la mise en réseau des bibliothèques, mise en œuvre de nouveaux services, accompagnement des projets de construction, modernisation et aménagement des bibliothèques, etc.).

L'action de la Médiathèque s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental de Lecture Publique 2020-2024, voté lors de l'assemblée plénière du 18 décembre 2019.

Depuis 2020, le Département a octroyé 131 922 € de subventions en investissement pour les médiathèques de Tarn-et-Garonne (travaux, aménagement mobilier, informatisation).

La Médiathèque a renforcé son offre de ressources numériques accessibles sur son portail via un accès unique et disponible pour les usagers de 64 bibliothèques du département. Deux nouvelles ressources sont disponibles depuis fin 2022, le Prêt numérique en bibliothèque (PNB) ainsi qu'une ressource musicale (MusicMe).

En 2019, 413 personnes étaient inscrites aux ressources numériques en ligne, 807 en 2022, soit une progression de 95 %.



Chiffres Clés 2022

Chiffres clés de 2022 :

- 106 communes de Tarn-et-Garonne desservies par la Médiathèque départementale par le bibliobus ou par le biais des échanges (72 bibliothèques, 17 dépôts et 18 écoles);
- près de 250 000 documents imprimés et audiovisuels à disposition des bibliothèques du réseau ;
- 17 500 € pour l'action culturelle (manifestations culturelles et matériel d'animation) ;
- quelque 10 600 € pour la formation des bibliothécaires (84 bibliothécaires formés en 2022) ;
- plus de 174 000 € de budget pour l'acquisition de livres, CD, DVD et périodiques ;
- 30 200 € consacrés à l'acquisition de ressources numériques, subventionnés à 50% par la DRAC Occitanie dans le cadre d'un Contrat Départemental Lecture.

Chaque année la Médiathèque prête entre 90 000 et 100 000 documents aux bibliothèques de Tarn-et-Garonne (près de 98 000 en 2022), si l'on excepte les années 2020 et 2021 de la pandémie de coronavirus.

Les bibliothécaires ont la possibilité d'effectuer des réservations d'usagers, en ligne sur le site de la Médiathèque, entre 9000 et 10000 chaque année (9302 en 2022). Ces réservations sont acheminées vers les bibliothèques têtes de réseaux, via la navette, 2 fois par mois.

1.1.3 L'enseignement artistique dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique

Le Département élabore en partenariat avec l'agence départementale du spectacle vivant Tarn-et-Garonne Arts et Culture (TGAC), son schéma départemental des enseignements et de l'éducation artistiques dans les domaines de la musique, de la danse. Ce document définit notamment l'organisation du réseau des enseignements artistiques et les modalités de participation financière du département en direction des écoles de musiques du territoire. Plus d'informations sont données dans le chapitre dédié aux schémas directeurs de la collectivité (3.2).

Ses trois volets obligatoires en culture fonctionnent aujourd'hui parallèlement.

Un des enjeux de ce schéma est d'activer la mise en synergie de ces différents volets sur des sujets transversaux telle que l'éducation artistique et culturelle autour du patrimoine, de la musique, de la danse, du théâtre et de la lecture.

1.2 Les services culturels départementaux, politiques culturelles volontaristes

1.2.1 L'abbaye de Belleperche et son Musée des Arts de la table

MUSÉE
DES ARTS
DE LA TABLE | ABBAYE DE
BELLEPERCHE

Ancien monastère du Moyen Âge, l'abbaye de Belleperche est ouverte à la visite et abrite le Musée des arts de la table. L'abbaye de Belleperche, fondée au XII^e siècle, comptait parmi les plus riches abbayes cisterciennes du Midi.

Outre l'accueil du public individuel, l'équipement culturel propose des visites et ateliers pédagogiques en direction des scolaires et des groupes.

Quatre espaces de visite sont ainsi mis à disposition : l'abbaye, le Musée de Arts de la Table, l'exposition « La terre et le thé » et le studio du lettré ; six types de visite sont possibles autour de Parcours-jeu / Visite atelier / Visite énigme / Chasse au trésor / Quizz interactif / Visite sensitive.

Les scolaires peuvent également bénéficier gratuitement de onze ateliers et activités autour de l'argile, de l'encre de chine et de la calligraphie.



L'abbaye propose par ailleurs une programmation riche et variée autour de la danse, le théâtre, le théâtre d'improvisation, les animations interactives, les concerts, soit une trentaine de manifestations gratuites d'avril à décembre comprenant deux temps forts dans l'année :

- le Mini festival « Apportez Votre Chaise » : 30 juillet
 de 10h à 23h – 18 spectacles - 860 personnes

- Les Médiévales « La légende d'Arthur » - du 15 au 18 septembre
 de 9h30 à 19h30 – 30 spectacles - 8 753 personnes



Apportez votre chaise



**Chiffres
 Clés
 2022**

Près de 20 000 personnes se sont rendues à l'abbaye en 2022 dont 8 753 lors des Médiévales
 167 visites et ateliers pour les scolaires soit 3 839 jeunes accueillis
 46 visites groupes adultes soit 810 adultes.

Le budget 2022 comporte 138 400 € en fonctionnement, hors charges de personnel :

- conservation du patrimoine et valorisation du Musée : 12 000 €
- animation et valorisation du patrimoine : 126 400 €

et 176 671 € pour l'investissement dont :

- 53 136 € pour les collections du musée et l'achat de mobilier
- 123 535 € au titre de l'aide à la restauration du patrimoine à destination des communes et EPCI.

En 2022, ce sont 29 projets de restauration d'objets ou d'édifices, protégés ou non, appartenant à des communes ou des communautés de communes, qui ont été accompagnés par le Département.

1.2.2 L'espace culturel départemental des Augustins



L'Espace des Augustins élabore et déploie une saison culturelle à destination du tout public, du public scolaire et du public familial, d'octobre à juin autour d'une trentaine de spectacles (musique classique, musiques actuelles, Jazz, Flamenco, danse contemporaine, Hip-Hop, théâtre), d'une quinzaine de projections et de conférences, ainsi que deux à trois expositions, pouvant être en lien avec des partenaires culturels associatifs du territoire (TGAC, la DSDEN, Confluences, l'espace Bourdelle, le Rio, OCI...) et/ou d'autres services culturels du Conseil départemental (Archives départementales, Médiathèque départementale...) ou d'État (DRAC Occitanie, CMN...). La variété de sa programmation et ses tarifs peu élevés ont pour but de donner accès à la culture au plus grand nombre. Les actions programmées par les Augustins à destination des scolaires sont gratuites.

En 2022, la fréquentation de l'équipement culturel départemental était d'environ 7 000 personnes (scolaires et tout public) avec un budget de 107 000 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement.

Sur l'année 2022, l'espace des Augustins a accueilli 25 séances scolaires et 39 séances tout public gratuites et payantes.

1.2.3 Direction des Affaires culturelles

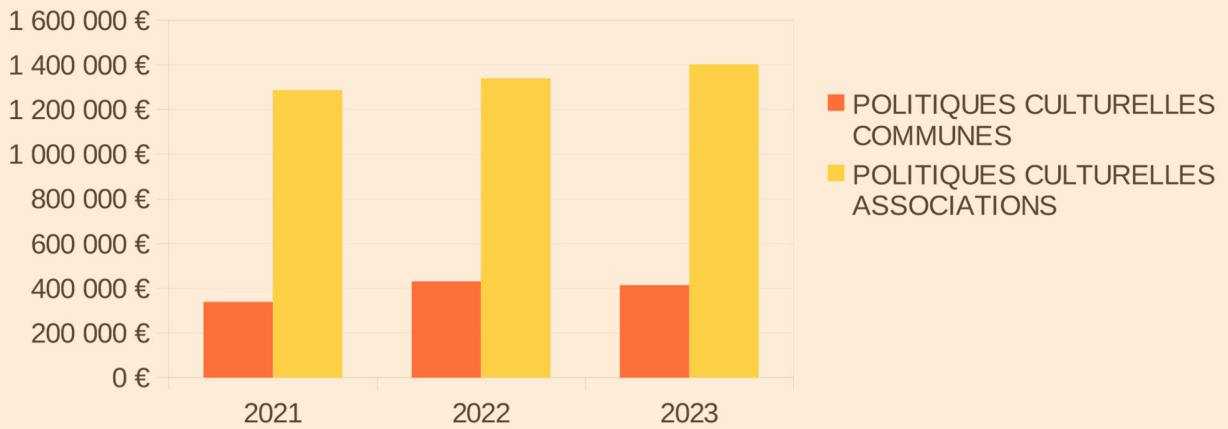
Service Vie et associations culturelles

Les aides aux acteurs culturels

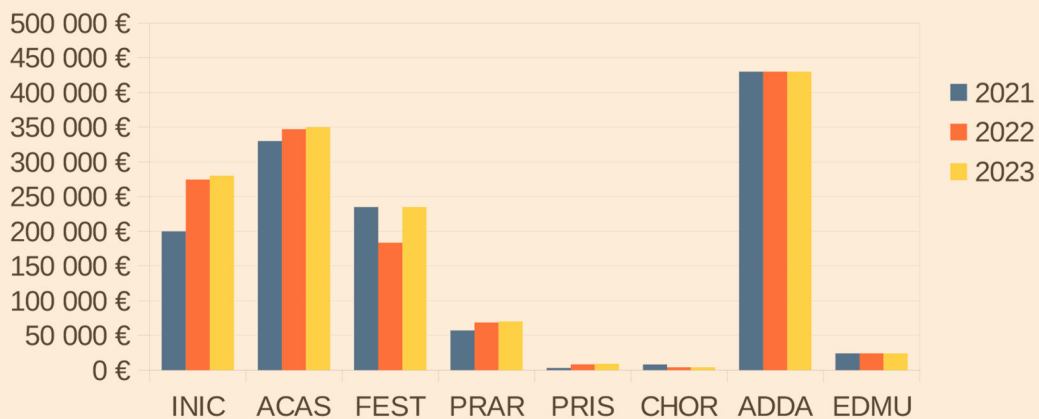
Le Service « Vie et associations culturelles » gère les neuf enveloppes budgétaires d'aides aux acteurs culturels qu'il s'agisse d'associations, de communes et d'intercommunalités pour un montant global de 1 816 000 € en 2023.

- Politique POCI : aide aux politiques culturelles intercommunales et aux projets culturels de territoires
- Politique FEST : aide aux festivals à fort rayonnement ou aux festivals de territoires
- Politique INIC : aide aux initiatives culturelles
- Politique PRIS : aide aux projets innovants et/ou à impact social
- Politique ACAS : aide aux acteurs développant des actions structurantes
- Politique PRAR : soutien à la présence artistique
- Politique EDMU : soutien aux écoles de musique associatives et publiques
- Politique CHOR : soutien aux chorales
- Politique INVE : soutien à l'inventaire du patrimoine (PETR Midi-Quercy/Région Occitanie).
- Politique ADDA : soutien au fonctionnement, missions et manifestations (TGAC)

EVOLUTION DES AIDES FINANCIERES AUX COMMUNES ET AUX ASSOCIATIONS



EVOLUTION DES AIDES FINANCIERES EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES



Les aides en direction des acteurs culturels qu'il s'agisse d'associations, de communes ou de structures intercommunales représentent donc une part importante de l'action culturelle du Département avec un montant global en 2023, de 1 796 097 € soit 1 400 653 € en direction des associations et 395 444 € en direction des communes et structures intercommunales.

Avec un nombre croissant de dossiers à instruire (285 dossiers en 2023), ainsi que d'importantes missions de conseils et d'expertise à prodiguer auprès des ces partenaires, le besoin de définir des critères précis et des modalités de calcul afin de mieux les communiquer, devient incontournable.

La carte des acteurs culturels soutenus en 2023, par domaine et par canton illustre bien la variété des domaines proposés sur notre territoire et la répartition des acteurs culturels soutenus entre les différents cantons (cf. annexe).



Tarn-et-Garonne Régie Spectacles (TGRS)

Le service possède également une équipe de 3 régisseurs spectacles et un parc de matériel scénique qui propose des interventions professionnelles (techniciens et matériel scénique) aux associations, communes et intercommunalités organisant des manifestations culturelles à des tarifs très attractifs.

Le budget 2023 afférant à son fonctionnement était de 5 000 € et 17 000 € en investissement.

BILAN TARN-ET-GARONNE REGIE SPECTACLES					
2021		2022		2023	
Recettes	Nombre de Prestations	Recettes	Nombre de Prestations	Recettes	Nombre de Prestations
15 000,00 €	48	34 040,00 €	100	37 730,00 €	89

Ce service intervient pour de nombreuses associations et communes sur l'ensemble du territoire et assure des prestations très appréciées pour leur qualité professionnelle ; les recettes du service sont constantes et permettent pour la collectivité, un renouvellement peu coûteux du parc de matériel scénique.

Les transports culturels

Le Département soutient également les déplacements des élèves en direction de lieux culturels du territoire sélectionnés en raison des programmes éducatifs qu'ils proposent.

Cette politique de prise en charge des frais de déplacement des établissements scolaires bénéficie aux collèges, aux écoles et aux lycées publics ou privés, sous certaines conditions.

Le Conseil départemental accorde une participation forfaitaire sur le coût des transports selon les modalités suivantes :

- prise en charge d'un forfait de 180 € (pour les trajets inférieurs à 100 km aller-retour) ou 230 €, et ce, dans la limite de deux déplacements annuels par établissement scolaire. Les déplacements vers l'Abbaye de Belleperche et l'Espace des Augustins ne sont pas limités ;
- prise en charge de 50 % du coût des transports vers les lieux de spectacle pour la saison culturelle de TGAC la « Talverraie » ;
- prise en charge des trois déplacements liés au dispositif « Collège au cinéma » pour les établissements publics uniquement, selon les forfaits cités précédemment et en supplément des deux déplacements annuels vers les autres structures culturelles.

Ces dépenses de transport sont prises en charge par le Conseil départemental sous la forme d'une participation versée aux établissements scolaires sur présentation des factures acquittées des sociétés de transports. Cette politique est très appréciée des établissements scolaires et permettent notamment aux écoles de se déplacer vers les lieux de culture du territoire.

24 % des trajets remboursés sont effectués en direction de l'Espace des Augustins et 26 % en direction de l'Abbaye de Belleperche.

Une enveloppe de 27 500 € consacrée à cette politique était inscrite au budget départemental 2023.

BILAN TRANSPORTS CULTURELS			
	Année scolaire 2020-2021 (COVID)	Année scolaire 2021-2022	Année scolaire 2022-2023
Montant voté BP	BP 2021 : 22 000 € Écoles : 15 000 € Collèges : 6 000 € Lycées : 1 000 €	BP 2022 : 21 000 € Écoles : 15 000 € Collèges : 5 000 € Lycées : 1 000 €	BP 2023 : 27 500 € Écoles : 15 000 € Collèges : 5 000 € Lycées : 1 000 €
Sorties collèges	770 € 5 collèges dont 3 privés	3 149 € 21 collèges dont 4 privés	8 305,22 € 50 collèges dont 2 privés
Sorties écoles	2 687 € 16 écoles dont 2 privés	10 705,50 € 69 écoles dont 3 privés	13 373,39 € 90 écoles dont 5 privés
Nombre total De sorties	21 sorties	90 sorties	144 sorties
Montant total remboursé aux établissements Scolaires	3 465,00 €	13 854,50 €	21 678,60 €



Le dispositif « Collège au cinéma »

Ce dispositif national impulsé par le Centre National de la Cinématographie (CNC) et coordonné par L'Archipel des Lucioles vient d'être redéployé dans le Tarn-et-Garonne. Sa mise en œuvre repose sur un partenariat entre le Département, l'association Eidos, la DRAC Occitanie et le Ministère de l'Éducation Nationale (Rectorat Académie de Toulouse, DSDEN 82, collèges et équipes pédagogiques).

En direction des 18 collèges publics, le dispositif propose aux élèves de la 5^{ème} à la 3^{ème} et les SEGPA, (les classes de 6^{ème} sont quant à elles inscrites au dispositif « École au cinéma »), de découvrir chaque trimestre, une œuvre cinématographique lors de projections organisées spécialement à leur intention, dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique.

Le Département prend en charge les billets d'entrée cinéma directement auprès de chaque exploitant cinéma ainsi que les coûts des déplacements pour les collèges vers leur cinéma de proximité.

L'enveloppe haute du budget global annuel de ce dispositif est estimé à 54 000 €.

Chiffres Clés 2023

Collégiens concernés en 2023 : 2018 élèves

(14 collèges sur les 18 publics ont adhéré sur cette première année de déploiement du dispositif)

Estimation du budget 2023 : 27 450 € pour l'année scolaire 2023-2024

L'opération « Étonnant été »

Compte-tenu du succès du dispositif « Étonnant été » en 2022, porté par TGAC et selon des modalités exceptionnelles post-Covid, il a été décidé sa reconduction durant l'été 2023. Ce dispositif est une aide à la diffusion aux communes et aux associations programmant un artiste du département pendant l'été, en milieu rural. Pour les organisateurs d'événements, il est proposé la prise en charge par le Département des dépenses artistiques et techniques liées au spectacle.



Chiffres Clés

Pour sa 3^{ème} édition, l'organisation a été menée en partenariat entre Tarn-et-Garonne Arts & Cultures (TGAC), le Conseil départemental et l'organisateur de l'événement avec une enveloppe globale de 30 000 €. Au final, 12 communes et 23 associations ont programmé des manifestations durant les mois de juillet et août. Ont été comptabilisés 24 spectacles de musique, 7 de danse, 2 de théâtre et 2 de cirque répartis sur 12 cantons de Tarn-et-Garonne.

L'opération « l'Étonnant Été » a rassemblé 8 441 spectateurs sur le territoire soit une moyenne d'environ 241 personnes par spectacle.

Cela représente pour le Département, une participation aux frais artistiques et techniques des organisateurs de spectacles, d'un montant de 21 487 € pour les associations et 8 558 € pour les communes soit un montant total de 30 045 €.

Le GIP Cafés Cultures

Afin de soutenir les acteurs culturels du département et favoriser l'offre artistique en direction des publics éloignés ou empêchés, dans les lieux de proximité notamment les cafés bars et restaurants des zones rurales ou péri-urbaines, le Tarn-et-Garonne a adhéré au Groupement d'intérêt public « GIP Cafés cultures ».

Ce fonds d'aide est financé à la fois par le Ministère de la Culture, des partenaires privés (GUSO, SACEM...) et les collectivités territoriales qui souhaitent soutenir tous ces lieux qui salarient des artistes et des techniciens du spectacle et qui favorisent par là-même, les pratiques culturelles et développent l'attractivité du territoire.

L'adhésion d'un montant de 5 000 €, est encadrée par deux conventions : la première définissant les modalités de constitution et de fonctionnement du GIP Cafés Cultures, la deuxième définissant les plafonnements des fonds, dans les conditions suivantes :

- * enveloppe plafonnée à 1 500 € pour les établissements localisés sur le territoire de la commune de Montauban avec un montant maximum de 500 € par établissement ;
- * pour les établissements localisés sur le territoire des autres communes du département, un montant plafonné par établissement à 500 €.

Ainsi, les initiatives portées par les lieux contribuant à la vie culturelle et sociale des territoires les moins dotés en offre artistique du Département sont encouragées.

TARN ET GARONNE : BILAN DU 01/01/2023 au 31/12/2023

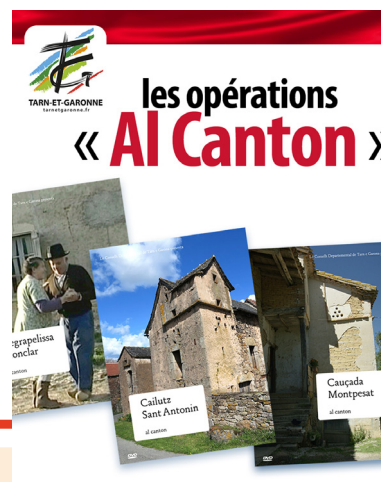
FINANCEMENTS		CHIFFRES CLÉS	
FONPEPS 1	2 399,59	Nb d'employeurs inscrits	43
Région Occitanie	538,19	Nb d'employeurs financés	10
Tarn et Garonne	1 874,76	Nb de demandes d'aide financées	21
Montant total versés aux employeurs du territoire	4 812,54	Nb de salaires aidés	64
Montant total des demandes en attente du retour GUSO	339,12	Nb de salariés aidés	62
Montant total des demandes refusées	752,68	Catégorie des spectacles	THEATRE : 4.0% MUSIQUE : 96.0%

Le fonds documentaire al canton

Entre 1988 et 2021, le Conseil Départemental de Tarn et Garonne s'est doté dans le cadre de l'opération "al canton" d'un ensemble d'ouvrages et de documents audiovisuels consacrés à la mémoire occitane du département (langue et culture) et réalisés sur la base des communes des anciens cantons.

Le secrétariat al canton en charge de ce fonds, travaille avec la participation de Christian-Pierre Bedel à sa valorisation, au travers des conférences thématiques où les ouvrages de synthèse et les DVD produits sont également vendus.

Afin de diffuser plus largement ce fonds documentaire vidéo et iconographique très riche, un important travail d'extraction est en cours à des fins de mise en ligne sur des plateformes numériques de la collection et en premier lieu de celle concernant les anciens cantons de Valence d'Agen et d'Auvillar.



Ce sont 11 coffrets DVD pour le Tarn-et-Garonne soit 39 h 55 d'enregistrements pour 600 personnes interviewées ;

- 23 ouvrages par canton comprenant en moyenne 400 photos par livre ;
- 1 livre de synthèse de 480 pages portant sur l'ensemble des anciens cantons.

1.2.4 Les relations interservices culture et au sein de la collectivité

Les actions interservices culture

Médiathèque départementale, Archives départementales, Espace des Augustins, Abbaye de Belleperche, Affaires culturelles (TGRS) et l'agence TGAC mènent au-delà de leurs prérogatives propres, des actions communes tels que la conduite d'une programmation de documentaires à l'Espace des Augustins en partenariat avec la Médiathèque, l'organisation d'ateliers créatifs à l'Abbaye de Belleperche dans le cadre de l'opération nationale « Partir en Livre » portée par la Médiathèque, une programmation de spectacle par TGAC dans le cadre de la Talveraie à l'Abbaye de Belleperche, des prestations scéniques pour TGAC ou l'Abbaye de Belleperche par TGRS, etc.

Les actions transversales entre directions de la collectivité

En lien avec la Direction Enfance Famille du Pôle Solidarité Humaine du Conseil départemental : le dispositif de mise à disposition de places de spectacles en direction des jeunes placés à l'aide sociale à l'enfance.

Les Affaires culturelles en lien avec la Direction Enfance Famille du PSH mettent à disposition des jeunes placés à l'aide sociale à l'enfance, des places de spectacle. L'Abbaye de Belleperche, l'Espace des Augustins, TGAC et plusieurs partenaires culturels du territoire (festivals de musique) se sont inscrits dans cette démarche et proposent tout au long de l'année un volume de places pour des spectacles jeune public et famille. Près de 150 jeunes et leurs assistants familiaux du Conseil Départemental ont profité du dispositif de manière plus importante que l'année passée grâce à la collaboration entre les différentes directions et à la bonne communication déployée en direction des familles d'accueil.

En lien avec la Direction des collèges : les actions partenariales

La Direction des collèges du Conseil départemental accompagne financièrement depuis de nombreuses années, les collèges du Département dans le développement d'actions culturelles inscrites à leurs projets d'établissement. Le soutien financier apporté sur le volet culturel des actions partenariales représente une enveloppe de 195 000 €.

Cela comporte le soutien financier à de nombreux projets de rencontres avec des artistes, des œuvres mais également l'accompagnement des dispositifs de classe à horaire aménagé (CHA musique, danse, théâtre) ainsi que les dispositifs « orchestres à l'école ».

BILAN ACTIONS PARTENARIALES - EAC

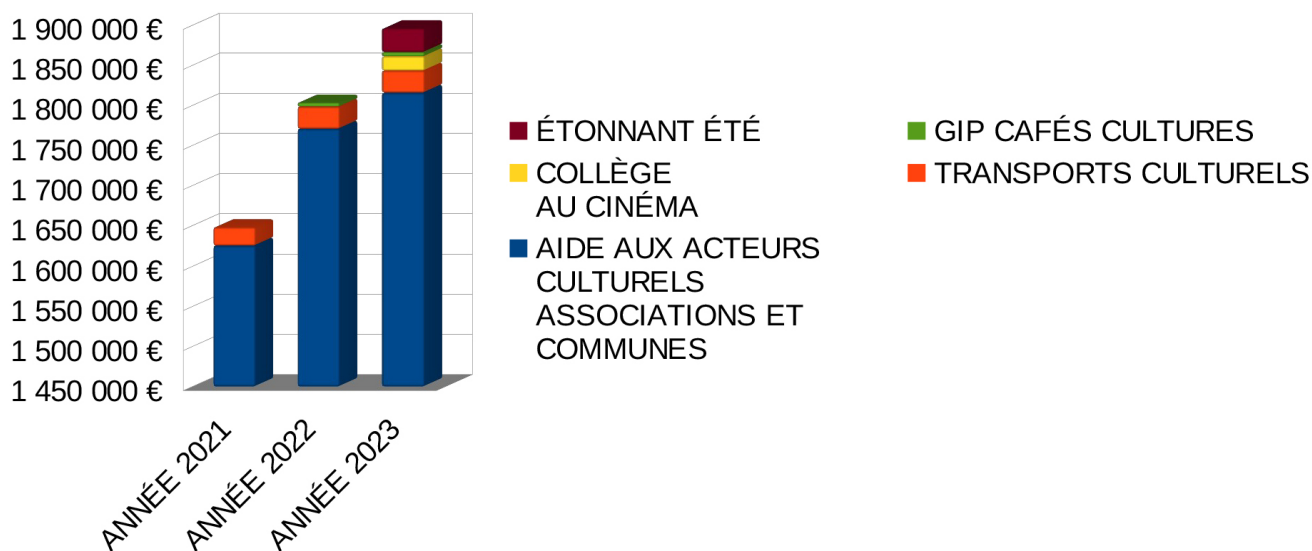
Actions partenariales	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Projets artistiques et culturels des collèges	119 405 €	159 420 €	167 130 €

1.3 Evolution du budget de la Direction des Affaires culturelles

Le budget global a augmenté de 190 000 € depuis 2021 avec une hausse de 75 000 € de l'enveloppe en direction des communes et intercommunalités ainsi qu'une revalorisation à + 115 000 € en direction des associations.

Soit depuis 2021, une augmentation des aides aux acteurs culturels de 190 000 € soit près de 12% d'augmentation..

EVOLUTION DU BUDGET DES AFFAIRES CULTURELLES



Ces politiques volontaristes viennent compléter l'action du Département sur le champ des compétences obligatoires rappelées plus haut.

Pour davantage de lisibilité du budget départemental dédié à la culture, il convient donc d'ajouter les éléments financiers de toutes les structures à vocation culturelle : la Médiathèque départementale, les Archives départementales, l'Abbaye de Belleperche et son Musée des Arts de la table, l'Espace culturel des Augustins, le service Vie et associations culturelles, Tarn-et-Garonne Régie Spectacles et le secrétariat al canton.

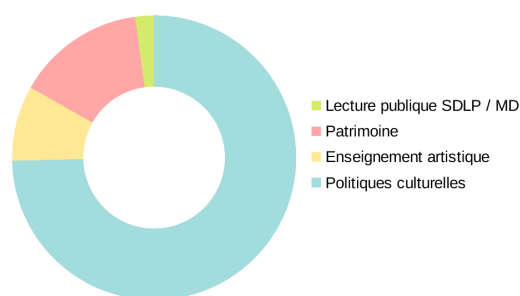
Le tableau ci-dessous donne à voir le budget en fonctionnement et en investissement hors charges de personnel et budget de fonctionnement des bâtiments.

Budget départemental dédié à la culture en 2023			
Structures	Nombre ETP	Budget fonctionnement*	Budget investissement*
Médiathèque départementale	20,3	279 130 €	16 470 €
Archives départementales	19,3	63 800 €	87 210 €
Abbaye de Belleperche Musée des arts de la table	6,2	142 100 €	48 500 €
Espace des Augustins	5	147 500 €	39 000 €
Service Vie et associations culturelles	3	95 500 €	106 000 €
TGRS	3	5 000 €	10 000 €
Secrétariat al canton	1	0 €	0 €
Total culture	57,8	733 030 €	307 180 €

*hors charges de personnel et budget de fonctionnement des bâtiments

Subventions versées en culture en 2023	
Domaine / Structures	Montant
Lecture publique SDLP / MD	51 471 €
Patrimoine	352 954 €
Enseignement artistique	205 952 €
Politiques culturelles	1 796 097 €
Total	2 406 474 €

SUBVENTIONS VERSEES EN CULTURE EN 2023



Le Département complète l'action de ses structures départementales par la délégation de missions par convention d'objectifs à l'agence Tarn et Garonne Arts & Culture, qui représente une part importante de l'action culturelle sur le territoire notamment sur le volet Spectacle vivant. Pour plus de représentativité de l'action culturelle que déploie le Conseil départemental, il convient donc de préciser que dans le montant alloué aux politiques culturelles, on retrouve la subvention de 430 000 € allouée par le Département à TGAC.



2. Les Conventions culturelles établies avec les partenaires

2.1 Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) avec les services de l'État : Préfecture, DRAC, DSDEN 82, rectorat de l'académie de Toulouse

Engagé en faveur de l'Éducation artistique et culturelle pour tous et particulièrement pour les jeunes Tarn-et-Garonnais, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a signé en décembre 2019, aux côtés de la Préfecture du Tarn-et-Garonne et de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Tarn-et-Garonne, la convention territoriale triennale 2019-2021 (effective pour les années 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022), pour la généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC).

Les objectifs de la convention visaient à :

1. Développer ou mettre en place un parcours éducatif artistique et culturel territorial cohérent pour tous les enfants de la maternelle à la terminale, sur le temps scolaire, périscolaire, et extrascolaire, notamment en direction des jeunes dans les centres sociaux, les centres d'accueil pour handicapés, les hôpitaux, sous-main de justice, en s'appuyant sur l'offre culturelle de référence proposée par les structures citées ci-après et sur leur mise en réseau ;
2. Développer les politiques de publics chez les principaux acteurs culturels, les labels et les structures artistiques de référence, en inscrivant la mission EAC pour tous dans leur cahier des charges ou leur convention d'objectifs ;
3. Valoriser les spécificités territoriales artistiques et culturelles, les ressources patrimoniales et environnementales du département, pour une meilleure appropriation par les enfants, les jeunes et les habitants ;
4. Renforcer et soutenir les structures du territoire œuvrant pour l'EAC ;
5. Faciliter l'accès des jeunes aux lieux culturels, dans une perspective d'appropriation de ces lieux et de développement d'une pratique culturelle autonome ;
6. Développer les pratiques artistiques et culturelles des habitants, en famille, en groupe ou de façon individuelle.

Cette convention de partenariat doit faire l'objet d'un bilan des actions menées afin d'examiner les conditions d'une éventuelle reconduction du partenariat.

2.2 Convention autour de l'inventaire du patrimoine avec la Région Occitanie et le PETR Midi Quercy

En vertu de l'article 95 II de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 précitée, la Région Occitanie confie « aux collectivités territoriales ou aux groupements de collectivités qui en font la demande la conduite, dans leur ressort, des opérations d'Inventaire général. Ces collectivités ou ces groupements concluent à cet effet une convention avec la Région ».

Depuis 2009, la Région confie au Pôle d'Équilibre territorial rural du Pays Midi-Quercy, la conduite des opérations d'inventaire général sur son territoire selon un programme défini. Le Département soutient le PETR Midi Quercy dans ces actions de connaissance du patrimoine et depuis 2021 a souhaité voir étendues les missions du Pôle d'Équilibre territorial rural dans ce domaine sur d'autres communes du département.

La dernière convention cadre 2021-2023 signée précise que le Département contribue à cette mission d'inventaire du PETR en lui allouant une subvention annuelle de 60 000 € ; un cahier des clauses scientifiques et techniques définit annuellement le programme retenu entre les parties.

L'objectif de cette opération vise au recensement et à l'étude du patrimoine immobilier et/ou mobilier sur le territoire du Pays Midi-Quercy et participe à la valorisation de fonds conservés aux Archives départementales de Tarn-et-Garonne, aboutissant à la production de dossiers informatisés respectant les normes de l'Inventaire général du patrimoine culturel définies par le ministère chargé de la culture. La documentation scientifique ainsi rassemblée constitue un outil d'aide à la gestion de l'espace du territoire et fait l'objet d'actions de valorisation et sensibilisation.

Les actions projetées se déclinent en trois volets :

- inventaire du patrimoine, numérisation et mise aux normes des données recueillies ;
- constitution du fonds de connaissance nécessaire à l'élaboration des règlements de protection du patrimoine sur le territoire ;
- sensibilisation du public.

Avant le terme de la convention fin décembre 2023, un bilan est en cours de réalisation et permet d'envisager les modalités et dispositions relatives à la future convention triennale avec le PETR.

2.3 Convention avec l'agence départementale TGAC autour du spectacle vivant et l'obligation légale d'intervention autour des enseignements artistiques



L'association Tarn-et-Garonne Arts et Culture (TGAC) mène de nombreuses actions et projets sur le territoire ayant trait à l'ensemble des politiques culturelles définies par le Département.

La convention d'objectifs et de subventionnement définit chaque année les missions confiées et les modalités du partenariat autour des objectifs fondamentaux de l'association, à savoir :

- **La structuration des enseignements artistiques**

Appliquer et suivre le schéma départemental des enseignements artistiques (musique, danse et théâtre) : volets « pédagogie, formation, diffusion ».

- **L'accompagnement des pratiques amateurs**

Accompagner la pratique amateur en favorisant la rencontre avec des artistes et leurs créations, des professionnels de la scène : accompagnement des groupes de musique, dispositif singulier pour les écoles de danse.

- **L'éducation artistique et culturelle**

Développer des parcours d'éducation artistique et culturelle associant formation, ateliers de pratique et spectacles en direction de la jeunesse de Tarn-et-Garonne (de la crèche au lycée), en lien avec les établissements scolaires et les enseignants.

- **L'aide à la diffusion**

Favoriser l'accès aux œuvres, valoriser et accompagner des projets d'acteurs culturels locaux en veillant à l'aménagement du territoire en matière d'offre culturelle.

- **Le centre de ressources**

Recenser, traiter et rendre accessibles les données relatives à la vie culturelle disponibles dans le Tarn-et-Garonne. Le Centre de ressources publie un agenda culturel, des bases de données.

- **Le conseil et l'expertise**

Assister et conseiller les porteurs de projets et les collectivités locales (études, états des lieux, analyses, aide au montage des dossiers, conseil juridique, etc.).

- **La diffusion de spectacles en milieu rural**

Favoriser cette diffusion en partenariat avec les acteurs culturels du territoire, les communes et les communautés de communes.

Dans ce cadre d'intervention qui rentre dans une politique d'intérêt général, le Département de Tarn-et-Garonne contribue financièrement à la réalisation de ces missions et au coût de fonctionnement de l'association TGAC en allouant une subvention de 430 000 €.

Budget 2022 de TGAC : 652 983 €

6 200 spectateurs, 2 380 heures d'ateliers de pratique artistique auprès de 1 590 personnes (de la maternelle à l'EHPAD)

96 heures de formations dispensées auprès de 135 personnes

des projets artistiques menés avec 480 élèves d'écoles de musique et de danse

69 communes concernées directement par une action de TGAC.

Saison 2022-23 du Big Bang des Arts (devenue La Talveraie en septembre 2023)

- 13 spectacles, 40 représentations proposées à 3 197 élèves
- 411 élèves de maternelle, 1 659 élèves de primaires, 856 élèves de collèges et 521 élèves de lycées ont découvert un spectacle
- 1 178 élèves touchés par un atelier de pratique artistique
- Des établissements scolaires provenant de 43 communes du Département.

Aide en communication des acteurs culturels

- 10 numéros du mensuel « Sortir en Tarn-et-Garonne » : 10 000 exemplaires distribués ou envoyés dans 200 points de dépôts du Département
- Distribution des plaquettes de communication pour l'Arène Théâtre Coin de Culture en Campagne, Ville de Castelsarrasin, Abbaye de Belleperche, La Négrette (Grand Sud Tarn-et-Garonne)
- Réalisation d'une newsletter "l'agenda des sorties" avec Tarn-et-Garonne Tourisme - Mise en avant de spectacles
- Mise en avant des festivals de l'été dans le MAG du Département en partenariat avec le service communication.

2.4 Les conventionnements avec les acteurs culturels structurants

Le Conseil départemental signe des conventions annuelles avec les acteurs culturels percevant une subvention dépassant 23 000 €.

Des conventions sont donc établies avec les acteurs culturels phares du territoire tels que : le Conservatoire à rayonnement départemental, la compagnie Arène Théâtre, la Scène de musiques actuelles (SMAC) le Rio, l'association Langue et culture occitanes (ALCoC), la Ligue de l'enseignement, la MJC Verdun, l'association Confluences, la Tour de Brunehaut, Noël en cirque, festival Montauban en scènes...

Les conventions établissent chaque année l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention.



3. Les schémas directeurs de la collectivité

3.1 Le schéma de lecture publique 2020-2024

En 2018, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a décidé de relancer son plan départemental de lecture publique. En effet, le contexte de la réforme territoriale, qui a créé de nouvelles intercommunalités, avait rendu caduc le plan départemental de lecture publique élaboré en 2002 pour de petites intercommunalités.

Le schéma départemental 2020-2024 réaffirme la place de la médiathèque départementale qui renforce son rôle en matière d'ingénierie, de conseil, d'expertise et d'assistance auprès des élus et professionnels des communes et EPCI. Elle articule sa politique stratégique en lien avec les autres compétences spécifiques aux conseils départementaux (solidarité, collèges, publics spécifiques) afin de dépasser la compétence strictement culturelle.

Le Département propose des conventions d'objectifs et de résultats aux communes et EPCI qui sollicitent son concours : il s'agit, dans cette perspective, de partager des ambitions et de s'engager sur des objectifs communs et évalués.

3 niveaux d'accompagnement accessibles selon certains critères :

- **Niveau 1** : « le service socle » de prestations de service pour l'ensemble des lieux de lecture du département ; ce niveau comprend le prêt de documents ; l'accès à la formation, au site internet et aux ressources numériques, aux outils d'animation, au conseil et à l'expertise des bibliothécaires de la Médiathèque départementale.

- **Niveau 2** : l'aide à l'investissement pour l'ensemble des lieux de lecture du département (travaux, acquisition de mobilier, informatisation) : tout lieu de lecture peut bénéficier dans ce cadre d'un soutien financier pour l'investissement relatif à un projet répondant à des critères. Les seuils d'intervention sont assujettis à un plafond, l'attribution de la subvention est définie dans ce cadre selon la qualité, l'intérêt et la pertinence du projet évalués par le Département. Nature des travaux subventionnables : construction, restructuration, extension, aménagement et modernisation des locaux (qui doivent appartenir à la commune ou à l'EPCI) ; acquisition de mobilier de bibliothèque ; informatisation.

- **Niveau 3** : l'aide en fonctionnement et en investissement à la mise en réseau d'au moins deux lieux de lecture : souhaitant encourager le maillage des territoires, la coopération entre les équipements, les synergies et l'optimisation des ressources et des dépenses des lieux de lecture, le Département aide les territoires à développer des réseaux de lecture publique pour une offre de qualité (sans toutefois définir a priori une structuration et une organisation « type » de réseau).

Nature des prestations subventionnables : informatisation des réseaux ; aide à l'investissement pour l'animation du réseau (ex : acquisition d'une navette) ; aide à l'intervention d'un prestataire pour la réalisation d'une étude d'opportunité (type : étude des publics, diagnostic territorial de lecture publique).

Fin 2024, le Schéma de lecture publique 2020-2024 fera l'objet d'une évaluation et de propositions d'axes nouveaux pour 2025 et devra respecter le cadre donné par la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

3.2 Le Schéma départemental des enseignements et de l'éducation artistiques SDEEA 2020-2024

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales comporte un volet sur les enseignements artistiques. Les communes et les intercommunalités ont la charge de l'enseignement initial de la pratique amateur et des missions d'éducation artistique des établissements ; les Départements doivent mettre en œuvre un schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA).

L'association Tarn-et-Garonne Arts et Culture est missionnée depuis 2007 par le Département pour la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques. Dans ce cadre, elle remplit une mission d'observation du territoire, de conseil, d'accompagnement des projets des structures d'enseignement artistique ainsi que de coordination et de mise en réseau des écoles de musique du département, par des formations gratuites proposées à leurs enseignants et des projets artistiques menés avec les élèves et les musiciens amateurs. L'objectif est de favoriser un enseignement artistique de qualité sur l'ensemble du département et d'accompagner les artistes amateurs dans leur pratique.

Chiffres Clés

- 44 enseignants et directeurs d'écoles de musique formés
- 2 projets de pratique collective avec 162 élèves (stage de l'orchestre départemental d'Harmonie et rencontre départementale des saxophones)
- Coordination du Brevet Musical Départemental avec le Conservatoire : 166 élèves inscrits et 41 BMD validés
- 3 concerts d'élèves : 560 spectateurs
- 1 stage de danse : 22 élèves
- 3 concerts d'élèves : 560 spectateurs - 1 stage de danse : 22 élèves

Les grands principes du SDEEA 2020-2024 :

Un plan d'actions se déployant en 3 axes :

- Lutter contre les inégalités territoriales, pour un enseignement de qualité sur l'ensemble du territoire
- Lutter contre les freins d'accès à la culture, pour une pratique artistique proposée au plus grand nombre
- Favoriser l'innovation pédagogique



Une mise en œuvre s'appuyant sur les ressources de territoire :

- Développement des pratiques collectives et des nouvelles esthétiques (musiques actuelles et jazz) en lien avec la fédération départementale des sociétés musicales (signature d'une convention) ;
- Renforcement du rôle de tête de réseau du conservatoire à rayonnement départemental du Grand Montauban ;
- Mobilisation des enseignants au service d'une dynamique collective.

L'accompagnement financier du Département :

- Critères et aide à l'investissement :
 - pour faire partie du SDEEA, les écoles doivent répondre à des critères précis ;
 - signature de conventions d'objectifs avec les écoles bénéficiant de subventions ;
 - les dispositifs d'aide à l'investissement pour la création ou le réaménagement de locaux intercommunaux ;
 - une aide à l'acquisition d'instruments et de matériel pédagogique des écoles de musique avec un plafond à 15 000 €.
- Une aide en fonctionnement variable, en fonction du projet d'établissement :
 - une aide de 30 € par heure d'enseignement pour les écoles qui ne répondent que très partiellement aux critères ;
 - une aide de 40 € par heure d'enseignement pour les écoles qui répondent à la majorité des critères ;
 - une aide de 50 € pour les écoles répondant à l'ensemble des critères, avec une dimension d'innovation dans l'enseignement ou le projet pédagogique.
- Un bonus à l'innovation
Un bonus de 2 000 € est consenti aux écoles de musique accordant une place à l'innovation pédagogique dans leur projet d'établissement.
- L'incitation à l'intervention en milieu scolaire :
 - en accordant une aide à la création de poste de dumiste (musicien enseignant, spécialement formé pour intervenir dans les écoles primaires) de 10 000 € maximum l'année de création du poste (pour un temps plein) ;
 - en accordant une aide de 45 € par heure hebdomadaire d'enseignement en temps et milieu scolaires.

L'enveloppe budgétaire globale pour leur fonctionnement et l'acquisition de matériel pédagogique en direction des écoles de musique communales et intercommunales est de 207 000 € et de 24 000 € pour les écoles associatives. En 2023, un montant de 190 386 € a été versé aux écoles de musique communales ou intercommunales et un montant de 15 566 € aux écoles associatives.

- L'aide aux chorales :

Soucieux d'encourager la pratique vocale auprès du plus grand nombre et au-delà des écoles de musique, le Conseil départemental accorde :

- une aide annuelle de 300 € pour le fonctionnement des chorales associatives existantes, y compris celles intégrées à un club de 3ème âge ;
- et une aide forfaitaire de 300 € lors de la création d'une chorale (même typologie).

L'enveloppe budgétaire dédiée à ce soutien aux chorales est de 4 000 € en 2023.

3.3 Les schémas du champ social

Dans le cadre de ses compétences en matière de pilotage des politiques sociales, le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne adopte des schémas départementaux :

- le schéma départemental enfance/ famille
- le schéma départemental gérontologique
- le schéma départemental pour les personnes adultes handicapées

Ces documents-cadres sont des outils de planification des politiques sociales dont le Conseil Départemental est chef de file. Ils comprennent tout d'abord une partie diagnostique faisant apparaître, sous forme d'état des lieux, les besoins des publics-cible. Ils fixent ensuite les orientations stratégiques des politiques sociales et médico-sociales pour les 5 ans à venir, se déclinant en fiches-actions opérationnelles.

Les précédents schémas couvraient la période 2017/2021 et ont été prorogés par décision de l'Assemblée départementale du 13/07/2022 jusqu'à l'adoption des prochains schémas.

1/ Concernant le schéma enfance/famille

Le précédent schéma a essentiellement mis l'accent sur la consolidation de l'offre existante de protection des enfants et sur la structuration des liens partenariaux (avec la Justice et le secteur de la santé).

Les enjeux du prochain schéma se dessinent autour des axes suivants :

- * Renforcer le volet prévention intégrant une logique de parcours des enfants (PREVENTION - PROTECTION)
- * Consolider l'évaluation des situations de danger
- * Transformer et diversifier l'offre de protection
- * Ajuster les pratiques professionnelles pour répondre aux besoins évolutifs des publics (problématique SOIN)
- * Consolider la gouvernance départementale : installation d'un comité départemental de protection de l'enfance (associant Etat et ARS)
- * Accompagner l'attractivité des métiers Domicile + établissements
- * Consolider l'insertion professionnelle et l'accès au sport / loisirs/ culture

2/ Sur le schéma autonomie (rapprochement à venir du schéma gérontologique et du schéma personnes adultes handicapées)

Volet personnes âgées et volet personnes handicapées : les 2 précédents schémas ont permis :

- d'adapter l'offre existante (dont augmentation du nombre de places EHPAD/ foyers pour personnes adultes handicapées dont création de l'offre d'habitat inclusif etc.) ;
- la coordination des services d'aide à domicile (création d'un schéma-directeur spécifique) ;
- l'articulation des actions de préventions entre partenaires avec la Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie (CFPPA) ;
- le développement des parcours des personnes handicapées en soutenant le maintien domicile.

Le prochain schéma devra relever les défis suivants :

- * Assurer la pérennité des EHPAD dans un contexte de dégradation du contexte économique
- * Consolider l'évolution de l'offre dans un contexte de progression démographique du grand âge
- * Relever le défi du handicap vieillissant
- * Structurer la coordination départementale dans un contexte de fragmentation/multiplication des outils de coordination
- * Ajuster la politique de soutien financier à l'investissement pour les structures d'hébergement
- * Accompagner la mise en œuvre des réformes nationales en cours
- * Accompagner l'attractivité des métiers Domicile + établissements
- * Garantir la continuité des prises en charge en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

3.4 Le schéma tourisme 2022-2028

Le nouveau Schéma départemental du tourisme durable du Tarn-et-Garonne 2023-2028 (cf annexe) affiche l'ambition de faire émerger en Tarn-et-Garonne une destination touristique autour d'un plan d'actions comportant 4 objectifs stratégiques :

1- Renforcer l'attractivité et la visibilité :

- > Engager une réflexion sur les périmètres de destination
- > Créer le cadre d'une culture touristique désirable

2- Qualifier l'offre touristique départementale :

- > Mettre en valeur les spécificités autour du terroir et des savoir-faire
- > Structurer des pôles forts et animer les filières
- > Favoriser une valorisation raisonnée et équitable de la ressource en eau

3- Faire du Tarn et Garonne une destination accessible pour tous

- > Structurer le maillage départemental
- > Viser l'équilibre des publics

4- Piloter le projet stratégique pour répondre aux nouveaux défis

- > Agir en tant que facilitateur
- > Mobiliser les acteurs pour une action efficiente

À la présentation de ces différents schémas directeurs, il apparaît évident que la culture est en lien direct avec le champ du social et du tourisme et que des ponts sont à développer entre ces différents domaines d'intervention du Conseil départemental et ces différents publics.

4. Les stratégies des financeurs culturels publics

4.1 Les périmètres d'intervention de la DRAC Occitanie sur le territoire

Le ministère de la Culture a créé, ou a été à l'initiative de plusieurs labels et appellations qui ont pour but de valoriser la diversité culturelle et patrimoniale sur l'ensemble du territoire.

En Tarn-et-Garonne, la DRAC Occitanie accompagne :

- les labels Villes et Pays d'art et d'histoire de Moissac, Montauban et du PETR Midi Quercy ;
- la SMAC le Rio
- les musées de France : le Musée Ingres Bourdelle, le Muséum d'histoire naturelle Victor Brun, le Musée Calbet de Grisolles, le Musée du Vieil Auvillar, l'espace Firmin Bouisset de Castelsarrasin et la Maison des mémoires La Mounière à Septfonds

La DRAC Occitanie soutient également l'action culturelle et territoriale proposée par des acteurs culturels en lien avec des thématiques telles que : culture, prévention, lutte contre les discriminations et la pauvreté/ Culture et santé/ Culture et justice/ Culture handicap et dépendance / Développement culturel et présence artistique sur les territoires ruraux/ Éducation artistique et culturelle/ Égalité entre les femmes et les hommes/Culture & Politique de la Ville/Conventions territoriales.

Dans le cadre de la Convention de généralisation de l'Éducation artistique et culturelle, la DRAC décline avec les EPCI du territoire des conventions encadrant des projets de résidence de territoire et accompagne également la création et la diffusion artistique de compagnies ou structures culturelles dans l'ensemble des disciplines culturelles artistiques : arts plastiques, cinéma, audiovisuel, langues, livre et lecture, musique et danse, théâtre, cirque, arts de la rue, culture scientifique, patrimoine ainsi qu'un soutien particulier pour les festivals.

L'État apporte également des aides financières aux services des archives départementales pour son fonctionnement ainsi qu'à la Médiathèque départementale dans le cadre de plans ou de dispositifs spécifiques (dispositif Premières Pages, Contrat Départemental Lecture).

Des rencontres régulières ont lieu avec les référents sectoriels de la DRAC Occitanie (musique, danse...) et le conseiller action culturelle et territoriale du Tarn-et-Garonne autour de thématiques transversales ou d'acteurs structurants.

Le Département participe tous les mois aux réunions d'informations et d'échanges entre la DRAC Occitanie et les directions aux Affaires culturelles des Départements d'Occitanie.



4.2 La Région Occitanie

Une nouvelle stratégie « Culture partout et pour tous Occitanie pour 2022-2028 » vient d'être adoptée en décembre 2021 par la Région Occitanie.

La Région renforce son soutien aux acteurs et professionnels de la culture dans les différents domaines et introduit des priorités nouvelles, issues de la convention citoyenne ou des jeudis de la culture, correspondant à de fortes attentes des usagers et plus largement des habitants de l'Occitanie.

Cette stratégie s'articule autour de cinq verbes :

Émanciper

Actions en directions du public jeune et des publics éloignés / Diversification des publics / Plan langues et cultures occitane et catalane / Plan et appel à projets « Oralité », « Créations sonores » et « Radios itinérantes ».

Structurer

Soutenir la création / Consolider les filières Audiovisuel, Spectacle vivant, Livre, Patrimoine, Arts contemporains / Soutenir la diffusion / Plateforme numérique collaborative / Concertation / Articulation des stratégies touristiques et culturelles / Agences culturelles régionales / Formation / Emplois des jeunes.

Relier

Organiser le maillage du territoire par la culture et les Relais culturels / Collaborer à une meilleure mobilité des usagers et des projets culturels / Dispositif « Création en territoire » / Pacte culturel territorial avec les collectivités / Manifestations culturelles et festivals.

Transformer

Navettes culturelles partagées / Connaissance fine des usagers de la culture en Occitanie / Écoresponsabilité et éco-conditionnalité / Ressourcerie et recyclage / Plan Led / Accompagnement vers l'amélioration du bilan carbone.

Réinventer

Études et recherches / Évaluation / Libération des données / Laboratoire des médiations / Expérimentations.

En application de cette stratégie Culture, la Région accompagne tous les secteurs précisés ci-dessus, par des dispositifs de soutien.

En Tarn-et-Garonne, la Région Occitanie soutient de nombreuses initiatives et acteurs culturels phares du territoire et accompagne notamment le Conservatoire à rayonnement départemental de Montauban, la SMAC Le Rio, et l'inventaire général du patrimoine réalisé par le PETR Midi-Quercy.

La Région contribue également au fonds du GIP Cafés Cultures depuis septembre 2018 à hauteur de 50 000 € pour le territoire de la Région Occitanie.

4.3 Les structures intercommunales (EPCI, PETR) du territoire œuvrant en culture

Depuis la mise en place de la loi du 7 août 2015, dite loi « NOTRe » (Nouvelle organisation territoriale de la République), 10 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) couvrent le département du Tarn-et-Garonne, dont 1 communauté d'agglomération (la CA du Grand Montauban) et 9 communautés de communes : la communauté de communes du Quercy Caussadais, la communauté de communes Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron, la communauté de communes Quercy Vert-Aveyron, la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, la communauté de communes des Deux Rives, la communauté de communes du Pays de Lafrançaise, la communauté de communes du Pays de Serres en Quercy, la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, la communauté de communes Terres des Confluences.

Le Tarn-et-Garonne comprend également deux Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR).

Le PETR Midi Quercy recouvre la communauté de communes du Quercy Caussadais, la communauté de communes Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron, la communauté de communes Quercy Vert-Aveyron.


Le PETR Garonne Quercy Gascogne comprend la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, la communauté de communes des Deux Rives, la communauté de communes du Pays de Lafrançaise, la communauté de communes du Pays de Serres en Quercy, la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, la communauté de communes Terres des Confluences.

La prise de compétence « culture » des intercommunalités n'étant pas obligatoire, l'assemblée de chaque EPCI a opté ou non pour sa mise en œuvre sur différents volets culturels et particulièrement l'enseignement artistique, la lecture publique et/ou le spectacle vivant, et à des degrés différents selon les territoires.

Le Département accompagne les EPCI du Tarn-et-Garonne déployant des actions culturelles de territoire ou des actions en EAC dans le cadre de sa politique POCI (précisée plus haut).

5. Les droits culturels des habitants

La Population du Tarn-et-Garonne est en 2023 de 266 039 habitants pour 195 communes, dont 160 comprenant moins de 1500 habitants. Il n'existe à ce jour pas de réels indicateurs de fréquentation des équipements culturels du territoire par les habitants et leur commune d'origine (excepté sur les bibliothèques et médiathèques du territoire).



Inscrits dans les lois NOTRe (2015) et CAP (loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine 2016), les Droits culturels invitent à l'implication d'une diversité de partenaires, œuvrant dans le champ culturel et artistique et au-delà dans le champ du social et de l'économique pour développer les processus par lesquels chaque personne peut accéder librement aux références culturelles de son choix et participer à leur développement.

Ces lois précisent qu'en matière culturelle, la compétence « culture » est exercée conjointement par toutes les collectivités territoriales dont le Département et l'État. Il convient donc d'intégrer cette donnée au contexte d'élaboration du 1er schéma pour la culture en Tarn-et-Garonne.

Ici le mot culture recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne exprime son humanité.





PARTIE II

Diagnostic et concertation

La nouvelle majorité de l'Assemblée départementale consciente à son arrivée en 2021, de la nécessité d'évaluer et de clarifier les politiques culturelles déployées aux côtés de partenaires, parfois de manière peu visible auprès de tout le territoire, a immédiatement souhaité se doter d'une stratégie lisible et visible à-travers un 1^{er} schéma directeur pour la culture en Tarn-et-Garonne. Suite à la délibération du 27 octobre 2022 instaurant le lancement de l'« Élaboration du 1^{er} Schéma départemental pour la culture en Tarn-et-Garonne 2022-2028 », deux instances de concertations, d'évaluation et de suivi ont été installées pour mener à bien le travail :

- **un comité de pilotage**, instance décisionnaire, relais de la volonté politique, porte la demande, veille au bon fonctionnement du projet et assure le travail préparatoire et la remontée d'informations à l'assemblée délibérante. Il va également permettre l'identification des investissements nécessaires ainsi que la planification des dates clés. Il produit aussi l'analyse des options proposées par le comité technique et présentera la décision sur les orientations stratégiques. Il a été amené à se réunir autant que nécessaire.

Sa composition est la suivante :

- Madame Christiane Le Corre, vice-Présidente déléguée à la culture
- Madame Patricia Ducassé, Présidente de la 9^{ème} commission culture, patrimoine, langue occitane
- Madame Marie-José Mauriège, membre de la 9^{ème} commission culture, patrimoine, langue occitane
- Madame Catherine Bourdoncle, membre de la 9^{ème} commission culture, patrimoine, langue occitane
- Monsieur le directeur général des services
- Madame la directrice générale adjointe du pôle éducation, enseignement supérieur, sport
- Madame la directrice des affaires culturelles.

- **un comité technique**, placé sous l'autorité du comité de pilotage, composé de personnes ressources apportant leur expertise sur les différents champs de compétences et réalisant les productions nécessaires à l'avancement du projet. Ce comité a défini un calendrier et une méthodologie de travail.

Sa composition est la suivante :

- Madame la directrice de Tarn-et-Garonne Arts & Culture
- Monsieur le directeur des Archives départementales
- Madame la directrice de la Médiathèque départementales
- Monsieur le chef de service de l'Abbaye de Belleperche et son musée des arts et de la table
- Madame l'adjointe au chef de service de l'Abbaye de Belleperche
- Madame la chef de service de l'Espace des Augustins
- Madame la chef de service Développement local et affaires européennes à la direction de la Solidarité et de l'attractivité territoriales
- Madame la responsable de Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités à la direction de la Solidarité et de l'attractivité territoriales
- Monsieur le directeur adjoint à la direction Enfance famille du pôle des Solidarités humaines
- Madame la directrice des Affaires culturelles.

Ces deux instances auront pu être élargies par tout représentant dont l'expertise est apparue utile aux concertations engagées.

1. La méthodologie retenue

Pour bâtir cette stratégie, la méthodologie retenue a été celle de la démarche participative et de l'intelligence collective afin de créer une dynamique favorisant l'adhésion des acteurs autour de politiques culturelles partenariales.

Un premier diagnostic a ainsi été effectué en interne par le Comité technique du Schéma départemental pour la culture, composé des directeurs et chefs de services culturels : les Archives départementales, la Médiathèque départementale, l'Espace des Augustins, l'Abbaye de Belleperche et son musée des arts de la table, le service Vie et associations culturelles, et de la directrice de Tarn-et-Garonne Arts & Culture (TGAC). L'objectif était de porter attention aux structures départementales et à leur action sur le territoire et leur interaction sur des volets transversaux et en lien avec les partenaires publics.

La concertation des acteurs culturels s'est quant à elle, organisée en deux volets distincts : celle en direction des partenaires publics de l'action culturelle et notamment les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Tarn-et-Garonne et de l'autre, celle en direction des partenaires privés, associations structurantes et compagnies professionnelles.



1.1 Diagnostic des structures culturelles départementales

Réuni à plusieurs reprises autour d'un diagnostic partagé, le comité technique du Schéma a réalisé des fiches « bilan-diagnostic » dressant un état des lieux des dispositifs existants dans chacune des structures culturelles départementales, leurs publics cibles, les interactions et dynamiques engagées avec les acteurs culturels du territoire afin de mesurer les leviers existants et les fragilités à travailler. La mise en commun des fiches diagnostic a permis de révéler des tendances et la mise en lumière de priorités à donner à la future stratégie culturelle.

Les fiches diagnostic établies pour chaque établissement sont consultables en annexe

Bilan des « fiches diagnostic » des structures culturelles départementales

Archives départementales, Médiathèque départementale, Espace des Augustins, Abbaye de Belleperche et son musée des arts de la table, Service Vie et associations culturelles, TGAC

- **clarifier les schémas directeurs et projets d'établissements culturels** (investissements souhaités notamment)
- améliorer la structuration, la communication et la promotion des actions de **médiation culturelle** (public éloigné, empêché, jeunes)
- accompagner l'obtention d'un label ou d'une scène conventionnée **SCIN (TGAC)** pour le 82 ;
- **réviser les missions confiées à TGAC** en lien avec le projet de **SCIN** et les **Affaires culturelles** ;
- **revoir les politiques d'aides en culture** : bonifier ou conditionner les subventions allouées (définition de (critères)) et clarifier l'information auprès des acteurs culturels ;
- **améliorer la communication et la promotion de la politique culturelle départementale** ;
- continuer de soutenir l'éducation artistique et culturelle en direction des collégiens et réfléchir à **proposer des projets éducatifs départementaux** ;
- interroger la part donnée à **la compétence départementale partagée « protection du patrimoine »** et la valorisation des aides aux communes pour la restauration du patrimoine (immeubles et objets) ;
- réinterroger les critères de la politique des transports culturels (2 déplacements, lieux hors départements mais proches des établissements...);
- définir la feuille de route départementale « promotion de l'occitan » ;
- préciser les objectifs de Tarn et Garonne Régie Spectacles ;
- définir l'action départementale pour le soutien aux arts plastiques et visuels, à la danse...

1.2 Concertation des EPCI et PETR : 2 volets d'actions

Afin de mener à bien la concertation des partenaires publics de Tarn-et-Garonne à savoir les EPCI et les deux PETR, deux volets ont été imaginés et organisés par les membres du comité de pilotage.

1.2.1 Un cycle d'ateliers participatifs avec les « techniciens culture »

Dans un premier temps, les « techniciens référents culture » ou issus du réseau des bibliothèques médiathèques du territoire ont été conviés à un cycle d'ateliers participatifs et de temps d'échanges autour de 3 demi-journées.

Les objectifs visés étaient multiples : outre la recherche de contribution au 1^{er} schéma départemental pour la culture, ces ateliers visaient à :

- favoriser l'interconnaissance entre les personnes en charge de la culture sur le territoire ;
 - identifier les « connexions » à établir ou à renforcer pour mieux contribuer ensemble à la diversité des expressions et à une meilleure diffusion culturelle ;
 - créer des espaces de partage ;
 - et voir comment déployer des ressources pour favoriser les partenariats et le rayonnement culturel global du territoire ;
- tout en veillant à valoriser les particularités de chaque structure et chaque territoire.



THÉMATIQUES ÉMERGÉES	CRÉER UN MAILLAGE FAIRE RÉSEAU	MUTUALISER LES RESSOURCES	CRÉER UN CADRE POUR LA COOPÉRATION	EFFECTUER UN DIAGNOSTIC DES PUBLICS visant la connaissance fine des publics et non publics et de leur pratique culturelle	RÉALISER DES PROJETS CULTURELS COMMUNS
IDÉES ACTIONS POUR Y PARVENIR	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les acteurs publics > réseaux existants (daçdoç, lecture, spectacle vivant, tourisme, VPAH...) > répertoire + fiches de présentation > cartographie (compétences culture des interco, PETR, liens avec les territoires voisins...) - Clarifier les interactions formelles entre CD et EPCI PETR, AGGLO, inclure les élus > charte > temps de rencontres avec intervenants experts (formations des élus, des techniciens + transfert de compétences) - S'inviter sur les territoires > visites de structures > événements bons plans inspirants, conviviaux.. > partage de bonnes pratiques et de compétences - Coordonner le réseau > déjeuner surprise > groupes de travail thématiques > rencontres plénières 	<ul style="list-style-type: none"> - Lieux: fiches techniques, répertoire, fiches process, autorités de tutelle, agenda planning) - RH: animateur, régisseur, accueil, programmation, billetterie, élus, associations) - Compétences: finances, communication, médiation, juridique, techniques régie, ingénierie culturelle, RH) - Matériel: informatique, scénographie, sonorisation, lumière, transport véhicules, mobilier, pédagogique) - Ressources financières: mécénat, subventions, billetterie, sponsoring, co-financements) - Contacts prestataires: compagnies artistes, associations, technique, communication, services connexes, bâtiment, informatique) 	<ul style="list-style-type: none"> - Charte (socle commun) à toutes les collectivités, signée par les élus: valeurs, principes, fondements, rôle de chacun et du collectif, place de chacun dans le collectif, donner à voir le réseau - Conventionnements bilatéraux CD/collectivité - Assises culture (élus de tout le territoire, techniciens, cie asso,...)// séminaire culture (élus, techniciens): formation « droits culturels »*, partages de bonnes pratiques, correspondants élus culture, convivialité...) * observatoire des politiques culturelles, agence culturelle d'Aquitaine... 	<ul style="list-style-type: none"> - Lister les acteurs culturels institutionnels, associatifs du territoire - Élaborer un questionnaire sur les publics et non publics (habitants et leurs habitudes culturelles) et le diffuser - Croiser les résultats avec la CTG (convention territoriale globale CAF) et les autres diagnostics - Enquête auprès de la population > + élaboration d'un questionnaire en lien avec les acteurs culturels (fréquentation ou non, attentes, raisons...) + diffusion > + analyse des résultats - Matérialisation des résultats par cartographies des équipements et des flux (fréquentation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Différer, à développer lorsque le réseau sera en place

Ce premier temps avec les techniciens culture a permis de mettre en exergue plusieurs besoins et propositions qu'il convenait de compléter avec une rencontre et un temps d'échanges avec les élus des EPCI.

1.2.2 Séminaire culture avec les élus des EPCI et PETR et les techniciens culture

Dans un second temps, un séminaire culture conviant un binôme « élu et technicien culture » pour chaque communauté de communes et les deux PETR a donc été planifié à la base de loisirs de St-Nicolas-de-la-Grave.

Cet événement convivial rassemblant l'ensemble des communautés de communes, la communauté d'agglomération du Grand Montauban et les deux PETR qui ont tous répondu présents, s'est articulé autour de plusieurs temps dédiés :

- l'exposition par le Comité de pilotage, de l'état d'avancement des travaux d'élaboration du schéma culture, avec présentation des 4 axes pressentis au document stratégique suite aux différentes concertations et diagnostics ;
- une séquence de rencontres dynamiques à partir de questions imposées ;
- une intervention d'un conférencier chercheur en politiques culturelles pour éclairer la question de la nécessaire coopération territoriale ;

- des ateliers d'échanges et de productions sur la définition de ce que doit comporter l'action culturelle publique, les priorités perçues pour le territoire et les formes de coopération imaginées dans le Tarn-et-Garonne.
- une 2^{ème} intervention autour de projets de territoire coopératifs réussis et inspirants.

La matinée, fort appréciée des participants, s'est clôturée en présence du Président du Conseil départemental et d'un déjeuner offert aux participants.

Les échanges ont été nombreux et révélateurs d'une envie commune d'espaces de partages et de dialogue au service des interconnexions sur les sujets culturels communs.



Ce que doit être selon les acteurs culturels publics, l'action culturelle publique

- Rendre accessible la Culture à tous les publics (jeunes/âgés/enfants)
- Rendre visible les lieux culturels du territoire
- Veiller à une politique tarifaire attractive (pour tous)
- Valoriser la culture de chacun et lui donner les moyens de s'exprimer (Droits culturels)
- Permettre à tous d'accéder à la culture
 - Spectacle vivant
 - Arts
 - Traditions, tout ce qui fait l'identité d'un territoire
 - Patrimoine
 - Photo
- Veiller à la transversalité de la culture (tout sujet : développement économique, urbanisme, etc.)
- Veiller à pouvoir accéder à la culture de l'autre
 - ouverture aux autres
 - sensibiliser/éveiller des questions sociétales
- Veiller à la diversité des propositions formulées
- Bonne répartition des lieux de culture sur le territoire
- Accompagner des initiatives pertinentes et être initiateur de propositions éclectiques
- Susciter des émotions et les partager
- Accompagner le développement des imaginaires, susciter les curiosités
- Donner accès à des ressources culturelles, des équipements
- Veiller à l'hospitalité : rencontre, attente, convivialité
- Doit permettre de nous reconnecter à nos racines tout en nous ouvrant aux autres
- Veiller au maintien du lien social, du vivre ensemble
- Trans générationnel (doit être un lien entre générations)

Quelles sont selon les acteurs culturels publics, les priorités territoriales ?

- Faire un état des lieux des offres culturelles existantes
- Couvrir davantage le territoire en propositions culturelles (différentes zones blanches)
- Aider les gens à se déplacer
- Délocaliser au plus près des habitants
- Imaginer des lieux alternatifs et atypiques : places publiques/chez les particuliers/ Tiers lieux/ plein air / jardins/ culture à la ferme
- Donner les clés de compréhension du territoire (patrimoine, histoire...)
- Proposer une offre toute l'année ≠ saisonnalité
- Accompagner la vie associative tels des partenaires
- Mieux diffuser l'information aux usagers
- S'ouvrir aux territoires voisins sur des coopérations de projet
- A l'échelle du territoire, mutualiser les équipements > Coordination / le Département ?

1.3 Concertation des partenaires privés, associations structurantes et compagnies professionnelles

Les partenaires associatifs directement concernés par les politiques culturelles départementales déployées ont été consultés par différentes voies.

1.3.1 Rencontres bilatérales du Département

Tout d'abord, les rencontres régulières bi-latérales associations / service culture permettent à chaque occurrence, de faire émerger l'expression de besoins, de freins et d'attentes et d'échanger sur des volets stratégiques et opérationnels.

1.3.2 1^{er} Forum des acteurs culturels

Le 1^{er} Forum des acteurs culturels a été organisé le 29 mars 2023, à l'espace Jean Bourdette de Montbeton, en partenariat avec les services de l'État (Préfecture, DRAC, DSDEN de Tarn-et-Garonne), et avec la collaboration de l'atelier Canopé 82 et TGAC.

Cet événement fédérateur a représenté une belle opportunité pour valoriser la richesse des propositions éducatives artistiques ou culturelles présentes sur notre territoire et enrichir la dynamique des parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) des établissements scolaires, deux volets importants soutenus par le Département dans le cadre de ses enveloppes budgétaires dédiées à la culture et aux collèves.

Pour les acteurs culturels, cela a été l'occasion de promouvoir l'ensemble des actions éducatives proposées, de rencontrer des enseignants du 1^{er} et 2nd degrés et l'ensemble de la communauté éducative, mais aussi d'échanger sur les contenus et les formats des projets et ateliers élaborés.

Pour les enseignants, il s'agissait d'un espace où s'informer, diversifier ses projets, rencontrer de nouveaux acteurs du territoire, s'inscrire, apprécier des démonstrations, essayer des ateliers.



le

FORUM des
ACTEURS
CULTURELS
 TARN ET GARONNE
29 MARS 2023
 10H-17H • MONTBETON

Les acteurs culturels associatifs de notre territoire conviés à participer au Forum ont largement répondu présents à l'invitation et ont fait part de leur souhait que cette rencontre soit reconduite en 2024 avec des améliorations pour attirer davantage d'enseignants. Le mur d'expressions proposé à cette occasion a également permis de récolter plusieurs suggestions et demandes présentées plus loin.



1.3.3 Un questionnaire en ligne pour recueillir les aspirations et attentes

Pour approfondir l'expression des besoins, freins et attentes des acteurs culturels associatifs structurants du Tarn-et-Garonne, un questionnaire en ligne a été élaboré et envoyé à près d'une soixantaine parmi les 215 acteurs subventionnés que recense le service culture du Département.

Le questionnaire était composé de deux parties :

Une première intitulée « Mieux vous connaître » et comportait des questions tels que les domaines d'intervention, l'implantation géographique, les missions, l'EAC... et une seconde « Mieux connaître vos besoins » où différents sujets étaient abordés avec notamment les questions de subvention départementale, de projets, de conventionnement, de dépôt de dossier, d'interlocuteur...

Le questionnaire invitait enfin à formuler des priorisations ou des choix dans des propositions du Département comme par exemple :

Parmi les propositions ci-dessous, lesquelles vous semblent prioritaires ?

- Développer les accompagnements aux acteurs culturels (communication, mise en réseau d'acteurs, lieu ressources...)
- Re-étudier le soutien financier aux associations et acteurs culturels
- Structurer l'offre de location de matériels scéniques et l'ingénierie autour du spectacle vivant
- Soutenir les politiques culturelles de territoire avec les Communautés de Communes
- Construire des parcours d'action éducative de territoire auprès des collégiens
- Développer les événements coordinateurs à échelle départementale (forum des acteurs culturels...)
- Autre...

ou encore

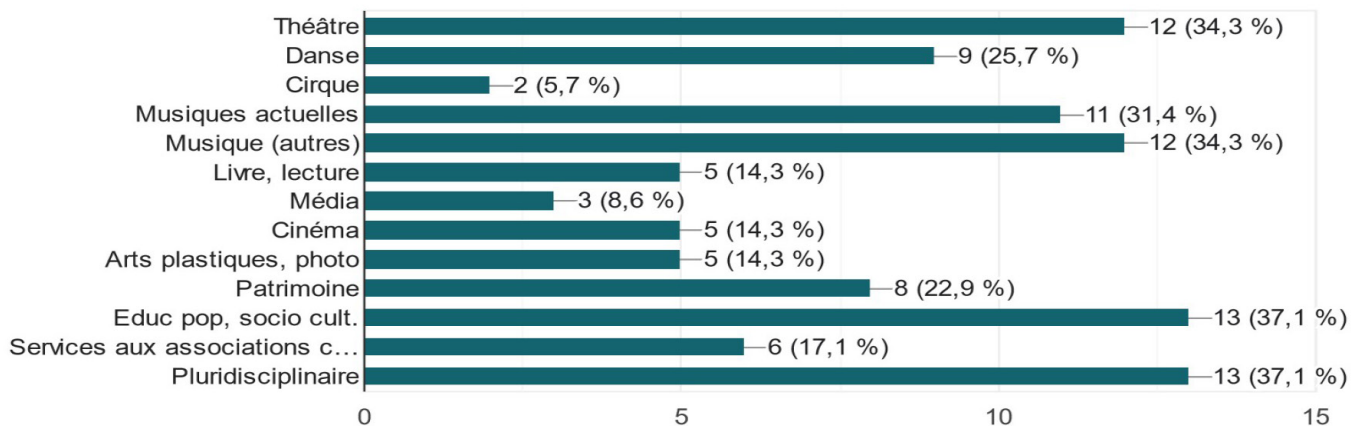
- Parmi les politiques culturelles soutenues par le Département, aimeriez-vous qu'il y ait davantage de projets culture/social ou culture/santé ?
oui/non ...

Une dernière partie donnait lieu à l'explicitation de projets transversaux, à la formulation de besoins et attentes en direction des politiques culturelles départementales. 36 associations culturelles ont répondu au questionnaire.

Ci-après, quelques extraits des éléments de réponse.

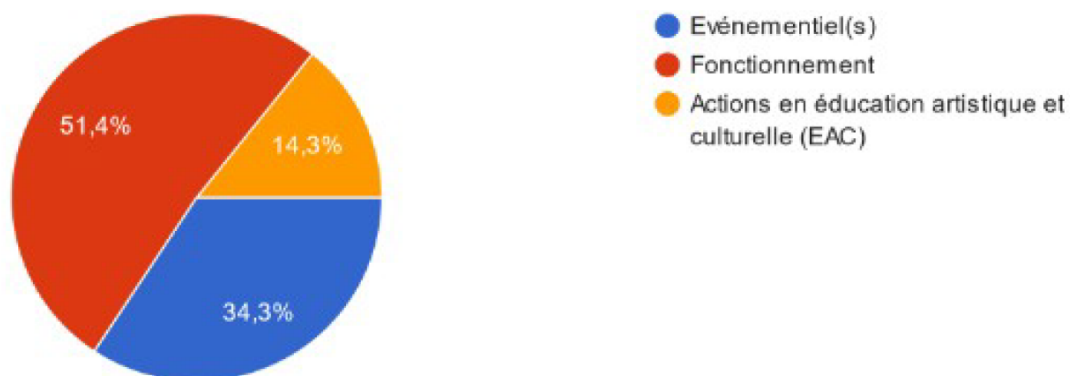
Mieux vous connaitre Dans quel secteur artistique et culturel œuvrez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

35 réponses



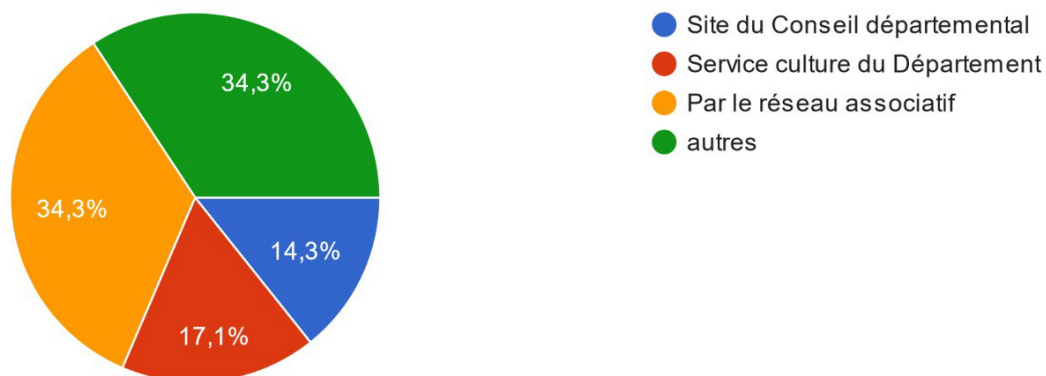
Pour quel projet percevez-vous des subventions du Département ?

35 réponses



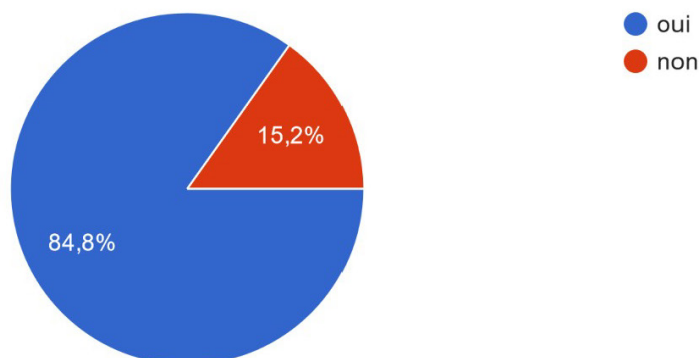
Comment avez-vous eu connaissance des aides départementales ?

35 réponses



Parmi les politiques culturelles soutenues par le Département, aimeriez-vous qu'il y ait davantage de projets culture/social ou culture/santé ?

33 réponses



Parmi les propositions ci-dessous, lesquelles vous semblent prioritaires ? (taux de réponse)

- > Développer les accompagnements aux acteurs culturels (com, mise en réseau d'acteurs, lieu ressources...) : **46 %**
- > Re-étudier le soutien financier aux associations et acteurs culturels : **20 %**
- > Structurer l'offre de location de matériels scéniques et l'ingénierie autour du spectacle vivant : **1 %**
- > Soutenir les politiques culturelles de territoire avec les Communautés de Communes : **15 %**
- > Construire des parcours d'action éducative de territoire auprès des collégiens : **11 %**
- > Développer les événements coordinateurs à échelle départementale (forum des acteurs culturels...) : **7 %**

Quel serait votre ou vos besoins et attentes par rapport au Département concernant la culture ?

- Davantage d'aide à la communication, relais vers la population du territoire
- Aide à la diffusion régionale et nationale : résidences, concerts, présence aux rencontres pro., locations salles, etc..)
- Plus d'analyse et de suivi des projets retenus
- Des salles équipées pour les musiques actuelles
- Une **politique de transports en commun** pour se rendre vers les lieux de culture
- Mise en coopération, fédération des acteurs institutionnels sur le territoire pour une meilleure interconnaissance, impulsion de dynamiques transversales
- Maintenir (voire développer) le soutien financier et technique aux associations culturelles
- Lien avec le Pass culture et extension aux élèves d'élémentaires et aux temps non scolaires
- Davantage d'actions en faveur de la langue occitane
- Des lieux de création et de rencontre entre les artistes et les publics.
- Développer la communication avec les Collèges
- **Rencontres élus / structures** pour développer les actions culturelles sur l'ensemble du territoire
- Soutien à l'émergence et à la diversité artistique, aux pratiques amateurs
- Redynamiser le tissu associatif culturel Départemental mis à mal par la crise du Covid
- Information et accompagnement / montage dossiers financement / Veille sur appel à projet
- **Partenariat** serein avec un **pré-achat** à chaque nouvelle création
- Accompagnement et promotion des Compagnies sur les réseaux (Occitanie en scène, Famo....)
- Création d'une journée de diffusion départementale (cf le TUM dédiée aux programmateurs)
- **Conventionnement pluriannuel** pour alléger les dossiers de subvention annuels
- Création d'un parc matériel mutualisé
- **Partenariat avec les espaces muséaux**
- Développer les réseaux inter-partenaires
- Plus de moyens pour la Culture en milieu rural

Avez-vous des suggestions de projets transversaux ?

- Réaliser un film ou un atelier théâtre et musique avec plusieurs générations d'un même territoire (collège - ehpad par exemple)
- Une thématique annuelle sur laquelle se rattacheraient tous les acteurs (institutionnels et associatifs)
- Les arts dans l'espace public est porteur d'une forte dimension sociale par la facilitation de l'accès aux œuvres et aux artistes et par la création de lien social
- Culture/science
- Culture et handicap
- Mixité de genre dans la culture
- Concerts en milieu rural en lien avec les communautés de communes et autres partenaires
- Solliciter les structures subventionnées autour d'une thématique,
- créer un évènement pluridisciplinaire impliquant toutes ces structures...
- Mixer les publics, philosopher avec le spectateur en devenir.(rencontres inter-générationnelles / centres sociaux...)
- Une résidence dans un lieu social ?
- Diffuser des œuvres dans les quartiers urbains et en même temps faire sortir les citoyens urbains vers la campagne

Auriez-vous des suggestions à émettre visant à faciliter leur mise en place ?

- Des journées de rencontres et de démonstrations entre acteurs culturels, élus et institutions au niveau local.
- Une opération "diffusion et rencontres" sur un week-end à Toulouse ou Montpellier pour faire rayonner en région le travail réalisé sur notre territoire.
- Rencontres une fois tous les deux ou trois ans avec les responsables de chaque association
- Accord global de coopération entre collectivités,
- Rdy réguliers entre techniciens culture
- Création d'un service de covoiturage
- Coordination d'un réseau éducation nationale, périscolaire et culture
- Avoir un référent culture occitane au département
- Favoriser des résidences d'artistes et pourquoi pas en dehors des lieux dédiés
- Travailler plus en lien avec Tarn & Garonne Tourisme
- Multiplier les temps pour apprendre à se connaître
- Réunion annuelle réunissant les financeurs
- Renouvellement du forum des acteurs de la culture 82

2. La synthèse du diagnostic interne et des concertations

Plusieurs types de besoins et d'attentes ont été formulés par les trois typologies de publics concertés à savoir les structures culturelles du Département d'une part, les EPCI d'autre part et les associations culturelles enfin.

Des besoins qui se complètent et donnent à voir les futurs axes stratégiques que pourra déployer le schéma pour la culture en direction de ces trois typologies de publics auquel s'ajoutera celui du grand public.

2.1 Besoins et attentes fréquemment formulés

Structures culturelles départementales	Clarifier le rôle, les champs d'action et les perspectives de chaque structure et les moyens alloués	Développer les interactions entre les directions et les partenaires financeurs	Mieux communiquer et enrichir les politiques culturelles départementales : actions, aides, EAC et notamment en direction des publics cibles du Département	Développer la relation avec les élus départementaux
EPCI : Communauté de communes, communauté d'agglomération, PETR	Créer un maillage, faire réseau au niveau départemental pour une plus grande efficacité de l'action culturelle publique sur le territoire (état des lieux cartographie lieux de culture, mutualisation moyens...)	Mieux connaître les publics (consultation des citoyens, diagnostic des publics...)	Mutualiser les ressources pour faciliter les projets et être plus créatifs	Créer un cadre à la coopération territoriale et interdépartementale
Associations culturelles	Développer l'accompagnement par le CD 82 : rencontres bilatérales régulières, soutiens financiers clarifiés, conventionnements pluriannuels	Améliorer leur visibilité : événements départementaux fédérateurs (diffusion, mise en réseau, ...)	Développer les aides en communication	Développer les liens avec les autres financeurs publics : com com, Région, DRAC

2.2 Forces/faiblesses et opportunités/menaces

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affaires culturelles, Archives départementales et Médiathèque départementale interviennent sur l'ensemble du territoire ▪ Volonté des différentes directions du CD de travailler en transversal (mode projets) ▪ Nombreux partenariats tissés avec le territoire et les partenaires financiers ▪ Budget culture en hausse depuis 2021 et stabilisé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens de communication pas suffisamment mobilisés en culture ▪ Peu de visibilité des actions culturelles portées par le Département ▪ Problématique des équipements culturels manquant d'espaces (Archives départementales, Belleperche...) ▪ Manque de personnel aux Affaires culturelles dont personne pour déployer de l'ingénierie culturelle
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1^{er} Schéma pour la culture ▪ Volonté du territoire de « faire ensemble » ▪ Autres schémas directeurs de la collectivité en lien avec la culture ▪ Projet SCIN de TGAC ▪ Arrivée de nouvelles compagnies, d'acteurs culturels sur le territoire ▪ Bonnes relations avec les partenaires institutionnels 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contexte budgétaire très contraint pour développer de nouvelles actions ou embaucher du personnel expert ▪ Mobilité très contrastée sur le territoire ▪ Proximité de pôles urbains : Toulouse et sa métropole, Cahors, Albi



PARTIE III

Une politique culturelle pour 2022-2028

Conscient de sa responsabilité face aux enjeux d'éducation et de cohésion sociale mais également de son rôle relatif à l'attractivité du territoire veillant à l'équité, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne déploie depuis de nombreuses années des actions culturelles ambitieuses. Ces dernières ont été rappelées en première partie.

Le Schéma départemental pour la culture 2022-2028 est la traduction opérationnelle d'orientations stratégiques décidées par le Département. Il a été élaboré au bénéfice des habitants du Tarn-et-Garonne et en concertation avec tous les acteurs de territoire œuvrant dans le champ culturel en s'appuyant sur des diagnostics et des concertations riches.

En effet, protéiforme, le secteur culturel recouvre des structures et des projets très divers ainsi que de nouvelles pratiques comme une réponse aux exigences économiques et aux évolutions de notre société nécessitant pour la stratégie culturelle départementale d'être évaluée, à l'écoute, agile et en lien avec ces réalités de terrain.

1. Les enjeux de la politique culturelle départementale

Inscrite au plan de relance 2021 comme une des thématiques fortes du mandat de l'Assemblée départementale, la Culture fait ainsi l'objet depuis 2022, d'une importante opération d'état des lieux, de diagnostic et de concertation de son territoire.

Présentés dans les deux premières parties de ce schéma, les constats font clairement apparaître cette nécessité de clarifier autour d'axes forts, l'ensemble des dispositifs, opérations, enveloppes budgétaires aujourd'hui déployés par le Département en direction de son territoire. L'idée est évidemment de rendre plus lisibles les aides mises en place afin de mieux les communiquer mais également d'en penser d'autres répondant à de nouveaux enjeux et besoins identifiés.

À travers son Schéma départemental pour la culture, le Département affirme sa volonté :

- de structurer son action en culture en lien avec ses autres compétences obligatoires et schémas directeurs de la collectivité ;
- d'accompagner la vie culturelle du territoire et ses différents acteurs, dans un contexte budgétaire contraint et lui permettre de continuer à se diversifier ;
- rendre lisible ses politiques culturelles par une communication renforcée ;
- de contribuer au vivre-ensemble sur le territoire ;
- de participer ainsi au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

Si les Tarn-et-Garonnais vivent bien sur leur territoire, ils seront les meilleurs vecteurs de communication.

2. Les grandes orientations stratégiques et objectifs pour 2022-2028 : les ambitions pour aujourd'hui et pour demain

Prenant appui sur l'analyse de territoire, les enjeux identifiés et le souhait de mener une politique culturelle active et ambitieuse, le Conseil départemental définit par ce premier schéma pour la culture, ses grandes orientations stratégiques et objectifs pour 2022-2028 ; un guide pour l'action autour de 4 axes majeurs :

> **Axe 1 : Soutenir l'accès à la culture pour tous et en particulier les jeunes du Tarn-et-Garonne et les publics cibles des politiques départementales**

Il s'agit tout d'abord pour le Département d'assurer l'accès et la participation à la vie artistique et culturelle de tous les collégiens, des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite ou isolées, en renforçant les synergies entre les secteurs notamment de l'éducation, du social, du tourisme et de la culture et en faisant converger les actions et projets de ces différents secteurs en partenariat avec les acteurs culturels structurants proposant des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC).

Pour ce faire, le Département se doit également d'encourager et de soutenir les propositions formulées sur le territoire qui visent l'acquisition de connaissance, la pratique artistique et scientifique, la rencontre avec les œuvres, les lieux de culture ainsi que les artistes et autres professionnels, tout en veillant à établir une continuité de l'offre EAC sur tous les temps de la vie.

> **Axe 2 : Favoriser la vie culturelle des territoires en lien avec les communes, intercommunalités, PETR, comme moteur de développement et de l'attractivité du territoire**

Le Département doit veiller à l'équilibre culturel du territoire et permettre l'irrigation des zones dites « blanches » moins pourvues en propositions culturelles et artistiques. Pour cela, il s'agit de mieux accompagner les EPCI et de construire ensemble un réseau rassemblant l'ensemble des partenaires culturels publics et se doter d'outils communs ; l'objectif étant in fine, d'identifier les besoins pour mieux accompagner les projets de territoire et en imaginer d'autres ensemble. L'un des enjeux de ce réseau consistera également à trouver des méthodes d'encouragement à la participation des citoyens pour faire vivre une véritable coopération autour de la culture, en tous points du territoire.



> **Axe 3 : Porter le rayonnement culturel du territoire par la promotion et le soutien à la diversité des expressions culturelles et à la création**

Dans un contexte général budgétaire contraint, le Département souhaite également continuer d'accompagner les porteurs de projets culturels privés (associations, compagnies professionnelles...) et favoriser la montée en puissance et la pérennisation des actions et des structures.

Pour cela, le Département entend renforcer les liens avec les partenaires institutionnels DRAC et Région mais aussi, clarifier les aides financières mises en place, développer le partenariat en direction des acteurs culturels, les orienter et conseiller dans leurs démarches, tout en proposant des accompagnements techniques (expertise, communication, régie spectacle), en déployant des dispositifs (GIP cafés cultures, Étonnant été) et des événements d'envergure départementale pour faciliter leur mise en réseau.

Enfin, dans une optique de promotion du Tarn-et-Garonne en tant que destination culturelle attractive, le Département souhaiterait communiquer à l'extérieur de son territoire (Occitanie, France).

> **Axe 4 : Valoriser la compétence départementale partagée « protection du patrimoine »**

Fort d'un riche patrimoine matériel et immatériel, le Département intervient de différentes façons pour sa protection et sa restauration sur son territoire. Il convient dans un premier temps de porter attention à l'existant, à savoir : clarifier les politiques d'aides à la restauration et bien les communiquer, mais également élargir le périmètre d'actions du service d'inventaire actuel et enfin rendre visible le fonds documentaire au canton autour de la langue et la culture occitanes.

Il pourrait également être envisagé de créer dans un second temps, un service des patrimoines afin de valoriser les restaurations effectuées, d'apporter conseil et expertise pour accompagner les différents acteurs œuvrant pour le patrimoine et d'améliorer leur mise en réseau.

Ces 4 axes, véritable colonne vertébrale du schéma, se déclinent au-travers de 22 fiches actions à déployer de manière séquentielle jusqu'en 2028, tel qu'énoncé dans le calendrier de mise en œuvre présenté ci-après.

Une clause de revoyure est proposée en 2026 afin de dresser un premier état des lieux de son application et de réajuster si nécessaire à la fois la temporalité et les moyens à allouer pour le déploiement de ses autres actions fixées au programme général.

Aussi, l'évaluation budgétaire est inscrite pour les fiches actions démarrant avant 2026. Les autres seront chiffrées et ajustées dans le cadre de la clause de revoyure.

Fiche n°1 : Créer des synergies avec le Pôle Solidarités humaines pour développer des projets culturels à vocation sociale

Fiche n°2 : Mise en synergie de l'action culturelle et touristique sur différents projets : Abbaye de Belleperche et le maillage de sites culturels, muséaux et patrimoniaux

Fiche n°3 : Créer des synergies entre la Direction des Affaires culturelles et la Médiathèque départementale dans le cadre de l'élaboration du futur Schéma de lecture publique

Fiche n°4 : Élaboration en partenariat avec TGAC du prochain Schéma départemental des enseignements et de l'éducation artistiques (SDEEA)

Fiche n°5 : Accompagner les territoires déployant des actions et des projets « EAC » en direction des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Fiche n°6 : Élaborer un parcours éducatif départemental en direction des collèges (partenariat directions du PSAT et DSDEN)

Fiche n°7 : Pérenniser la politique des transports culturels en direction des écoles, collèges, lycées

Fiche n°8 : Écrire une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec TGAC

Fiche n°9 : Identifier et soutenir les acteurs culturels du territoire proposant des actions et projets en EAC à destination des publics cibles des politiques départementales : jeunes, publics empêchés, éloignés

Fiche n°10 : Établir des programmations de spectacles et/ou d'ateliers à destination des jeunes, des publics empêchés et éloignés

Fiche n°11 : Renforcer le dialogue institutionnel et bâtir la coopération

Fiche n°12 : Développer des outils partagés et imaginer des projets culturels communs

Fiche n°13 : Aménagement du territoire en salles de spectacles, travailler la question de la mobilité vers les lieux de culture

Fiche n°14 : Aménager des sessions de sensibilisation en culture

Fiche n°15 : Clarification des aides, conventionnements pluriannuels et expertise



Fiche n°16 : Accompagnement technique régie spectacle et autres dispositifs départementaux

Fiche n°17 : Structurer une stratégie de communication

Fiche n°18 : Pérenniser les politiques d'aides à la restauration du patrimoine

Fiche n°19 : Inventaire du patrimoine sur le territoire départemental

Fiche n°20 : Créer un service des patrimoines

Fiche n°21 : Mettre en ligne le fonds documentaire Al canton dédié à la langue et la culture occitanes

Fiche n°22 : Mise en réseau et soutien aux musées, espaces muséaux et assimilés



Les 22 fiches actions inscrites au schéma



FICHE ACTION n°1

Axe 1 :

Soutenir l'accès à la culture pour tous et en particulier les jeunes et publics cibles du Département

Objectif 1 :

Innover en proposant des projets et dispositifs en lien avec les autres schémas directeurs de la collectivité

Action 1 :

Créer des synergies avec le Pôle des Solidarités humaines pour développer des projets culturels à vocation sociale

Enjeux et objectifs :

La collectivité s'est dotée de plusieurs schémas directeurs lui permettant de planifier son action de manière stratégique avec une vision à long terme. Pour une meilleure efficacité et complémentarité avec les autres politiques départementales, le document de planification en culture prévoit de s'articuler avec les deux futurs schémas relevant du champ social.

Descriptif de l'action :

Création de groupes de travail transversaux visant à développer les propositions d'offres culturelles en direction des publics du champ social : personnes âgées, jeunes et leur famille et personnes handicapées.

Le principe est de s'appuyer sur l'expertise de chaque direction et de mettre à profit les propositions émanant du territoire au service de projets alliant culture et social. Une enveloppe budgétaire dédiée au soutien aux projets à impact social (PRIS) existe déjà aux Affaires culturelles et permettrait de financer ces projets à vocation sociale.

Bénéficiaires :

Les publics cibles des politiques sociales départementales : jeunes, publics empêchés et éloignés, personnes handicapées

Acteurs mobilisés :

Les trois directions du PSH, la direction des Affaires culturelles + acteurs culturels experts /porteurs de projets à impact social

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

- Échanger sur les besoins à couvrir en direction des personnes âgées, des personnes handicapées, des enfants et des familles
- Penser conjointement des actions et des dispositifs à prioriser en direction de ces publics identifiés
- Engager et évaluer ces projets

Résultats attendus :

Déploiement de projets en direction de chaque public ciblé

Budget prévisionnel annuel :



Temps de travail à la Direction des Affaires culturelles et au Pôle des Solidarités humaines
Subvention aux acteurs selon projet déployé (enveloppe Projet à impact social PRIS : 9 000 € + 5 000 € en 2024)

Indicateurs d'évaluation :

Participation de chacun aux groupes de travail + richesse des projets

Calendrier prévisionnel :

Après validation des nouveaux schémas du PSH, constitution des groupes et des temps d'échanges 2^{ème} semestre 2024



FICHE ACTION n°2

Axe 1 :

Soutenir l'accès à la culture pour tous et en particulier les jeunes et publics cibles du Département

Objectif 1 :

Innover en proposant des projets et dispositifs en lien avec les autres schémas directeurs de la collectivité

Action 2 :

Mise en synergie de l'action culturelle et touristique sur différents projets : Abbaye de Belleperche et le maillage de sites culturels, muséaux et patrimoniaux

Enjeux et objectifs :

La collectivité s'est dotée de plusieurs schémas directeurs lui permettant de planifier son action de manière stratégique avec une vision à long terme. Pour une meilleure efficacité et complémentarité avec les autres politiques départementales, le document de planification en culture prévoit de s'articuler avec certains volets inscrits au plan d'actions du Schéma du tourisme durable et d'accompagner la valorisation du patrimoine auprès des habitants du territoire mais également afin d'optimiser la fréquentation touristique.

Descriptif de l'action :

Volet 1 : Collaboration du tourisme avec le groupe de travail piloté par la Direction de l'Immobilier et les Affaires culturelles autour du projet de réhabilitation de l'Abbaye de Belleperche. Ce groupe suivra l'avancement de l'étude programmatique autour de l'Abbaye de Belleperche avec aide à l'identification des besoins touristiques et la définition des synergies entre action culturelle et touristique.

Volet 2 : Mise en synergie des directions de la Solidarité et attractivité territoriales, de l'ADT et des Affaires culturelles au service de la valorisation de sites patrimoniaux et touristiques importants du Département : Abbaye de Beaulieu, Moissac, Bruniquel, Gramont, Auvillar...

Bénéficiaires :

Sites patrimoniaux, Résidents Tarn-et-Garonnais et touristes

Acteurs mobilisés :

Directions de la solidarité des territoires, de l'ADT, des Affaires culturelles

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Repérage des sites patrimoniaux remarquables

Mise en relation avec des acteurs culturels proposant des projets/spectacles valorisant ces sites

Accompagnement technique en régie spectacle

Suivi de fréquentation des lieux.

Résultats attendus :

Groupes de travail identifiés et pérennes

Budget prévisionnel annuel :



Temps de travail agents

à la Direction des Affaires culturelles, à la Solidarité et attractivité territoriales, à l'ADT.

Pas d'impact financier direct

Indicateurs d'évaluation :

Projets coopératifs

Augmentation de la fréquentation des sites patrimoniaux

Calendrier prévisionnel :

2^{ème} semestre 2024



FICHE ACTION n°3

Axe 1 :

Soutenir l'accès à la culture pour tous et en particulier les jeunes et publics cibles du Département

Objectif 1 :

Innover en proposant des projets et dispositifs en lien avec les autres schémas directeurs de la collectivité

Action 3 :

Créer des synergies entre la Direction des Affaires culturelles et la Médiathèque départementale dans le cadre de l'élaboration du futur Schéma de la lecture publique

Enjeux et objectifs :

La collectivité s'est dotée de plusieurs schémas directeurs lui permettant de planifier son action de manière stratégique avec une vision à long terme. Pour une meilleure efficacité et complémentarité avec les autres politiques départementales, le document de planification en culture prévoit de s'articuler avec certains volets inscrits au plan d'actions du futur Schéma de lecture publique.

Descriptif de l'action :

Dans le cadre des cinq missions des bibliothèques départementales définies à l'article L.330-2 et des 4 axes du schéma culture, des collaborations pourraient être déployées entre les deux directions tout en s'appuyant sur les réseaux communs de partenaires publics pour en faire bénéficier tout le territoire.

En effet, le partage de connaissances et de savoir-faire des deux directions renforceront l'objectif d'accès à la culture pour tous.

Bénéficiaires :

Publics cibles des politiques départementales

Acteurs mobilisés :

Direction des affaires culturelles et de la Médiathèque départementale

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Réfléchir à la mise en place de nouveaux projets dans le cadre du futur Schéma de lecture publique autour de thématiques tels que le numérique mais également l'oralité ou encore le spectacle vivant afin de toucher de nouveaux publics (personnes handicapées, publics éloignés, empêchés).

Résultats attendus :

Projets communs à la Médiathèque départementale et Affaires culturelles

Budget prévisionnel annuel :



Pas d'impact financier au niveau des Affaires culturelles mais en fonction de ce qui sera décidé dans le futur Schéma départemental de la lecture publique en 2025, impact sur le budget de la Médiathèque départementale

Indicateurs d'évaluation :

À définir dans le cadre de l'élaboration du futur schéma de la lecture publique réalisé par la Médiathèque départementale

Calendrier prévisionnel :

2025 lors du bilan du Schéma de lecture publique



FICHE ACTION n°4

Axe 1 :

Soutenir l'accès à la culture pour tous et en particulier les jeunes et publics cibles du Département

Objectif 1 :

Innover en proposant des projets et dispositifs en lien avec les autres schémas directeurs de la collectivité

Action 4 :

Élaboration en partenariat avec TGAC du prochain Schéma départemental des enseignements et de l'éducation artistiques (SDEEA)

Enjeux et objectifs :

TGAC est missionnée depuis 2007 par le Département pour la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques. Dans ce cadre, elle remplit une mission d'observation du territoire, de conseil, d'accompagnement des projets des structures d'enseignement artistique ainsi que de coordination du réseau départemental des enseignements artistiques.

L'actuel Schéma départemental des enseignements et de l'éducation artistiques court pour la période 2020 à 2024. Au regard du projet de TGAC de développer une SCIN, et de la nécessaire réorganisation des missions confiées à TGAC par le Département, la rédaction du prochain SDEEA se fera de manière partenariale et concertée avec le territoire.

Descriptif de l'action :

L'année 2025 sera consacrée à une évaluation et un bilan du SDEEA 2020-2024 ; un diagnostic des enseignements artistiques s'appuyant sur une consultation effectuée non seulement auprès des associations et des collectivités locales dans leurs missions d'enseignement artistique initial mais aussi des adhérents aux écoles de musique, permettra de définir les axes prioritaires à développer dans le cadre du prochain schéma.

Bénéficiaires :

Écoles de musique associatives, communales ou intercommunales et usagers

Acteurs mobilisés :

Direction des affaires culturelles, TGAC, écoles de musique associatives, communales ou intercommunales et usagers

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Suivre les projets d'établissements des EDMU, évaluer les actions déployées dans le cadre du schéma, consulter tous les acteurs concernés par le SDEEA et élaborer la prochaine feuille de route des enseignements et de l'éducation artistiques.

Résultats attendus :

Prochain schéma réalisé en concertation avec le territoire

Budget prévisionnel annuel :



Enveloppe EDMU annuelle : 207 000 € + 24 000 €
Pas de modifications avant 2025 voire 2026 et sous réserve des actions inscrites au futur SDEEA

Indicateurs d'évaluation :

Prochain SDEEA voté à l'Assemblée départementale

Calendrier prévisionnel :

2025



FICHE ACTION n°5

Axe 1 :

Soutenir l'accès à la culture pour tous et en particulier les jeunes et publics cibles du Département

Objectif 2 :

Accompagner les partenaires publics (EPCI, PETR) dans le déploiement de projets en éducation artistique et culturelle (EAC)

Action 5 :

Accompagner les territoires déployant des actions et des projets « EAC » en direction des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Enjeux et objectifs :

Dans le cadre de la Convention de généralisation de l'Éducation artistique et culturelle*, le Département soucieux de créer de nouvelles solidarités territoriales, s'engage auprès des structures intercommunales (EPCI, PETR) qui se saisissent de cette question, en se positionnant de manière cohérente avec leurs interventions, mettant en commun des moyens, renforçant le partenariat avec les acteurs culturels repérés de dimension départementale, tout en respectant l'identité de chacun des territoires.

*(EAC définie comme « l'ensemble des connaissances acquises par les individus, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, des projets spécifiques, d'actions éducatives dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire »)

Descriptif de l'action :

Cet investissement du Département sur l'ensemble du territoire se traduit autant par des missions de conseil, d'ingénierie et de soutien technique que par des accompagnements financiers en direction des acteurs culturels comme des acteurs publics.

Bénéficiaires :

Établissement public de coopération intercommunale et Pôle D'Équilibre Territorial Et Rural

Acteurs mobilisés :

Direction des affaires culturelles, techniciens EPCI et PETR

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Suivre les projets des territoire, rencontres régulières avec les techniciens des communautés de communes, accompagnement en ingénierie et en moyens financiers au-regard des partenariats et projets déployés.

Résultats attendus :

Soutien aux projets EAC des communautés de communes

Budget prévisionnel annuel :



Enveloppe POCI 55 000 €

Indicateurs d'évaluation :

Projets EAC portés par les communautés de communes

Calendrier prévisionnel :

Dès 2022



FICHE ACTION n°6

Axe 1 :

Soutenir l'accès à la culture pour tous et en particulier les jeunes et publics cibles du Département

Objectif 3 :

Repenser l'accompagnement des projets éducatifs culturels des collèges dans le cadre des actions partenariales

Action 6 :

Élaborer un parcours éducatif départemental en direction des collèges (partenariat directions du PSAT et DSDEN)

Enjeux et objectifs :

Dans le cadre de la révision de la politique des actions partenariales déployées depuis de nombreuses années en direction des collèges pour soutenir leurs projets éducatifs, la direction des collèges envisage de bâtir un document d'orientation stratégique qui définira les grands axes d'une offre éducative départementale menée en partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) et les directions du PSAT (Culture, Sport, Archives départementales et médiathèque). L'ambition de ce parcours spécifiquement pour le Département est multiple :

- donner plus de cohérence à la mobilisation des moyens départementaux ;
- rendre plus lisible l'offre de la collectivité en termes de médiation à destination des collèges en les faisant bénéficier d'actions adaptées à la mise en œuvre des parcours éducatifs ;
- recenser, fédérer et coordonner l'ensemble des acteurs présents sur le territoire qui proposent des dispositifs et actions en matière d'éducation permettant de répondre aux besoins des équipes pédagogiques des collèges (cf dispositif d'éducation à l'image « Collège au cinéma » déployé pour les 18 collèges publics ;
- proposer l'ensemble de ces dispositifs et actions dans le cadre d'une démarche globale et transversale plus visible, plus accessible et plus efficace pour les bénéficiaires ;
- être évolutif ce qui va se traduire concrètement par la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue des actions existantes et de construction de nouvelles actions.

Descriptif de l'action :

Établir une démarche transversale entre les partenaires visant la mise en place :

- d'une gouvernance afin de piloter le projet éducatif départemental ;
- d'une méthodologie de co-construction d'actions ;
- d'un document de présentation de l'offre éducative départementale.

Bénéficiaires :

Établissements scolaires, acteurs culturels, sportifs

Acteurs mobilisés :

Directions du PSAT, DSDEN, acteurs culturels et sportifs

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Recensement des besoins éducatifs, recensement des ressources de territoire, co-construction des propositions d'actions éducatives, validation par le comité de pilotage

Résultats attendus :

Une offre éducative départementale adaptée aux besoins et attentes de chaque partenaire

Budget prévisionnel annuel : €

Maintien de l'enveloppe actuelle dédiée aux actions partenariales 220 000 € + enveloppe actuelle dispositif « collège au cinéma » : 54 000 €

Indicateurs d'évaluation :

Inscriptions au parcours
Évaluation des actions proposées au parcours

Calendrier prévisionnel :

2024 pour collège et cinéma et progressif pour le parcours éducatif

FICHE ACTION n°7



Axe 1 :

Soutenir l'accès à la culture pour tous et en particulier les jeunes et publics cibles du Département

Objectif 3 :

Repenser l'accompagnement des projets éducatifs culturels des collèges dans le cadre des actions partenariales

Action 7 :

Pérenniser la politique des transports culturels en direction des écoles, collèges, lycées

Enjeux et objectifs :

Le Département soutient également les déplacements des élèves en direction de lieux culturels du territoire sélectionnés en raison des programmes éducatifs qu'ils proposent.

Cette politique de prise en charge des frais de déplacement des établissements scolaires bénéficie aux collèges, aux écoles et aux lycées publics ou privés.

Descriptif de l'action :

Le Conseil départemental accorde cette participation financière sur présentation des factures acquittées des sociétés de transports, selon les modalités suivantes :

- prise en charge d'un forfait de 180 € (pour les trajets inférieurs à 100 km aller-retour) ou 230 €, et ce, dans la limite de deux déplacements annuels par établissement scolaire. Les déplacements vers l'Abbaye de Belleperche et l'Espace des Augustins ne sont pas limités ;
- prise en charge de 50 % du coût des transports vers les lieux de spectacle pour la saison culturelle « La Talveria » ;
- prise en charge des trois déplacements liés au dispositif « collège au cinéma » pour les établissements publics uniquement, selon les forfaits cités précédemment, et en supplément des deux déplacements annuels vers les autres structures culturelles.

Bénéficiaires :

Établissements scolaires : écoles, collèges, lycées

Acteurs mobilisés :

Direction des Affaires culturelles

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Remboursement des frais de transports des établissements scolaires sur présentation des factures acquittées

Résultats attendus :

Bonne fréquentation des lieux culturels par les établissements scolaires

Budget prévisionnel annuel :



Enveloppe annuelle dédiée aux transports culturels (augmentation du nombre d'écoles : 24 000 €)

Indicateurs d'évaluation :

Maîtrise de l'enveloppe budgétaire, nombre de déplacements annuels vers chaque lieu culturel

Calendrier prévisionnel :

Déjà en place

FICHE ACTION n°8



Axe 1 :

Soutenir l'accès à la culture pour tous et en particulier les jeunes et publics cibles du Département

Objectif 4 :

Accompagner le développement du projet de scène conventionnée d'intérêt national « Arts, enfance, jeunesse » de TGAC

Action 8 :

Écrire une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec TGAC

Enjeux et objectifs :

Le projet ambitieux de scène conventionnée d'intérêt national « Arts, enfance, jeunesse » porté par TGAC représente une très belle opportunité pour le territoire qui souffre de l'absence de labels (hormis la SMAC) ou d'appellation pour valoriser et soutenir la création en Tarn-et-Garonne. Il s'inscrit pleinement dans la stratégie souhaitée par le Département en direction de l'éducation artistique et culturelle d'une part et de l'aide à la création d'autre part, deux axes forts du 1^{er} schéma départemental pour la culture.

L'obtention de cette appellation requiert certaines évolutions dans la structuration de l'équipe de TGAC et dans les missions déployées sur le territoire ayant pour effet de réviser la convention établie depuis plusieurs années entre le Département et TGAC.

Descriptif de l'action :

Le Conseil départemental a établi une convention annuelle avec TGAC qui prévoit 430 000 € de subvention dont 167 500 € pour le fonctionnement et 262 500 € pour les animations et manifestations. Le déploiement d'une SCIN induira nécessairement des effets sur les missions actuelles confiées à TGAC par le Département.

Une réflexion est donc à mener conjointement entre le Département et TGAC et ce, en parallèle de la définition du projet de SCIN, afin de redéfinir les éventuelles missions qui pourraient disparaître et/ou celles qui pourraient être transférées au Département. Ce transfert de nouvelles missions à la direction des Affaires culturelles pourrait représenter un 1/2 ETP.

Bénéficiaires :

Affaires culturelles / TGAC

Acteurs mobilisés :

Élus de la commission culture, élus de TGAC et les deux directions

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Identification des missions impactées par le projet SCIN, évaluation de la pertinence de leur maintien, transfert, réécriture de la future CPO

Résultats attendus :

Nouvelle CPO Département /TGAC
Réorganisation des missions confiées à TGAC et celles transférées au Département

Budget prévisionnel annuel :



Enveloppe budgétaire annuelle ADDA : 430 000 €
+ reprise de certaines missions TGAC par les Affaires culturelles : 1/2 ETP

Indicateurs d'évaluation :

Structuration et identification claire des missions culturelles confiées à TGAC et au Département

Calendrier prévisionnel :

Dès 2024



FICHE ACTION n°9

Axe 1 :

Soutenir l'accès à la culture pour tous et en particulier les jeunes et publics cibles du Département

Objectif 5 :

Établir des partenariats garantissant le déploiement de l'EAC sur le territoire

Action 9 :

Identifier et soutenir les acteurs culturels du territoire proposant des actions et projets en EAC à destination des publics cibles des politiques départementales : jeunes, publics empêchés, éloignés

Enjeux et objectifs :

L'éducation artistique et culturelle (EAC) a pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique ou culturelle. La généralisation de l'EAC implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs artistiques, culturels, associatifs, territoriaux pour développer des actions au plus près des territoires.

Le Conseil départemental soutient déjà certains acteurs culturels du territoire pour les actions en EAC qu'ils proposent en direction des publics scolaires. L'enjeu est de développer des projets et actions en direction également des publics cibles des politiques départementales sur l'ensemble du territoire.

Descriptif de l'action :

Élaborer des listes de partenaires de l'EAC (publics scolaires, empêchés, éloignés) et signer avec eux des conventions pluriannuelles d'objectifs spécifiant les engagements pris de par et d'autre.

Soutenir ces actions et projets par une bonification spécifique inscrite dans la subvention versée à ces porteurs de projets EAC.

Bénéficiaires :

Acteurs culturels et publics cibles des politiques départementales

Acteurs mobilisés :

Direction des Affaires culturelles

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Identification des acteurs culturels proposant de l'EAC en direction des établissements scolaires, des publics éloignés et/ou empêchés

Résultats attendus :

Conventions pluriannuelles d'objectifs avec les acteurs culturels proposant de l'EAC

Listes de partenaires de l'EAC

(publics scolaires, empêchés, éloignés)

Budget prévisionnel annuel : €

Enveloppe annuelle d'aides aux acteurs culturels
ACAS : 340 000 €

Indicateurs d'évaluation :

Identification des actions et projets EAC soutenus par le Département

Calendrier prévisionnel :

Déjà en place



FICHE ACTION n°10

Axe 1 :

Soutenir l'accès à la culture pour tous et en particulier les jeunes et publics cibles du Département

Objectif 6 :

Dans les établissements culturels départementaux, veiller à proposer des actions culturelles en direction des publics cibles des politiques départementales

Action 10 :

Établir des programmations de spectacles et/ou d'ateliers à destination des jeunes, des publics empêchés et éloignés

Enjeux et objectifs :

Au rang des établissements culturels départementaux figurent l'Abbaye de Belleperche et l'Espace des Augustins. Ces deux structures élaborent des programmations s'adressant au tout public mais également aux familles et au jeune public.

Afin de toucher un public plus éloigné des salles de spectacle, un travail mené en partenariat avec les directions du champ social permettra de bâtir des offres adaptées à ce public et de les inclure aux programmations des structures culturelles départementales.

Descriptif de l'action :

Les groupes de travail mis en place avec les directions du PSH permettront de qualifier et de définir les besoins et de trouver des spectacles, répétitions ou ateliers pouvant s'adresser à des publics handicapés ou éloignés de l'offre culturelle.

D'ores et déjà des places de spectacles de différents partenaires culturels comme La Tour de Brunehaut, le Grand Montauban, Les porteurs de son, Noël en cirque, ainsi que de l'Espace des Augustins ou de l'Abbaye de Belleperche sont mises à disposition des jeunes placés à l'aide sociale à l'enfance. Il est prévu que ce « dispositif » soit étoffé au fur et à mesure des propositions du territoire.

Bénéficiaires :

Publics cibles des politiques départementales

Acteurs mobilisés :

Direction des Affaires culturelles, Abbaye de Belleperche, Espace des Augustins, TGAC

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Identifier des spectacles et ateliers pouvant s'adresser aux jeunes, aux publics éloignés ou empêchés. Favoriser la programmation à des temps adaptés à ces publics ciblés et communiquer les informations en amont aux directions du PSH.

Réfléchir à des programmations hors les murs.

Résultats attendus :

Les programmations culturelles des équipements départementaux Abbaye de Belleperche et Espace des Augustins veilleront à proposer des spectacles en direction des jeunes, des publics empêchés et éloignés.

Budget prévisionnel annuel :



Enveloppes budgétaires de l'Espace des Augustins et de l'Abbaye de Belleperche dédiées à la programmation

Indicateurs d'évaluation :

Enveloppe maîtrisée
Fréquentation des offres par les publics ciblés

Calendrier prévisionnel :

Dès 2024

FICHE ACTION n°11



Axe 2 :

Favoriser la vie culturelle des territoires en lien avec les communes, intercommunalités, PETR, comme moteur de développement et d'attractivité du territoire

Objectif 7 :

Construire un réseau de partenaires publics

Action 11 :

Renforcer le dialogue institutionnel et bâtir la coopération

Enjeux et objectifs :

Le 1^{er} séminaire culture rassemblant des élus et des techniciens culture de l'ensemble des intercommunalités du territoire et des services culturels du Département et l'élaboration du schéma culture ont permis de révéler un besoin partagé d'instaurer un réseau avec des temps de rencontres et de concertation.

La mise en place d'une instance de dialogue entre tous les partenaires permettra de poursuivre cette dynamique et d'entretenir une relation continue entre les différentes collectivités sur les actions développées en matière culturelle. Cela permettra également de renforcer le dialogue institutionnel avec les partenaires publics DRAC et Région Occitanie qui seront conviés à ces rencontres, afin d'alimenter l'interconnaissance sur les projets, de partager les bonnes pratiques de coopération et d'initier des actions fédératrices.

Des conventionnements pourront également être établis de manière bilatérale entre le Département et les intercommunalités déployant des projets culturels pérennes et en partenariat avec des acteurs locaux.

Descriptif de l'action :

Des rendez-vous annuels entre le Département et les intercommunalités menant des projets culturels structurants permettront de réaliser des conventionnements bi-latéraux.

S'agissant des rencontres plus larges entre toutes les intercommunalités du territoire, celles-ci pourraient avoir lieu une fois par an et auraient pour objectif de partager l'information et favoriser l'interconnaissance entre les différents territoires, de proposer de nouveaux projets de territoire, d'évaluer des actions mises en œuvre et les nouveaux besoins identifiés.

Ces rencontres pourraient également comporter un temps dédié à de la sensibilisation à certains sujets (venue de spécialiste pour travailler sur des projets spécifiques).

Des assises de la culture conviant acteurs culturels associatifs et habitants pourraient une fois tous les 2 ans compléter ces rencontres entre acteurs publics afin de faire vivre les droits culturels et de fédérer toutes les énergies au service de projets culturels pour le territoire.

Bénéficiaires :

EPCI, collectivités locales, DRAC, Région Occitanie (+ acteurs culturels et habitants)

Acteurs mobilisés :

Département, EPCI, collectivités locales, DRAC, Région Occitanie (+ acteurs culturels et habitants)

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Fédérer, faire vivre ces rencontres, développer le réseau et les complémentarités entre politiques culturelles, encourager les nouveaux projets de territoire et les évaluer.

Résultats attendus :

Renforcer l'interconnaissance, fédérer les acteurs publics et favoriser les projets de territoire en perspective d'un maillage culturel cohérent et riche
Faire vivre les droits culturels

Budget prévisionnel annuel :

Conventionnements EPCI : enveloppe POCI : 55 000 €
+ Impact RH Aff Cult. (ingénierie culturelle) : 1/2 ETP
+ Frais liés à l'organisation de ces rencontres
(2024 : assises, présentation schéma)

Indicateurs d'évaluation :

Participation aux rencontres
Richesse des projets développés
Calendrier prévisionnel et évaluation

Calendrier prévisionnel :

Dès 2024



Axe 2 :

Favoriser la vie culturelle des territoires en lien avec les communes, intercommunalités, PETR, comme moteur de développement et d'attractivité du territoire

Objectif 8 :

Mettre en place les outils de la coopération

Action 12 :

Développer des outils partagés et imaginer des projets culturels communs

Enjeux et objectifs :

Pour nourrir les rencontres culturelles de territoire et les projets coopératifs en découlant, il convient de réfléchir collectivement à la création et à l'utilisation d'outils partagés utiles et facilitants.

Ces outils contribueront également à la mise en œuvre et à la communication des politiques culturelles départementales.

Descriptif de l'action :

Lors des ateliers organisés avec les techniciens culture des EPCI du territoire, plusieurs « outils » ont été proposés pour favoriser l'interconnaissance, la coopération et la créativité au service de projets de territoire.

Ont été proposés à l'étude : rédaction d'une charte (socle commun à toutes les collectivités, signée par les élus : valeurs, principes, fondements, rôle de chacun et du collectif, place de chacun dans le collectif, donner à voir le réseau), cartographie (compétences culture des interco, PETR, liens avec les territoires voisins...), répertoire des réseaux existants (dacdoc, lecture, spectacle vivant, tourisme, VPAH...), répertoire des techniciens culture du territoire, visites de structures, groupes de travail thématiques entre techniciens, plateforme de mutualisation : lieux de culture (fiches techniques, répertoire, fiches process, autorités de tutelle, agenda planning), RH (animateur, régisseur, accueil, programmation, billetterie, élus, associations), compétences (finances, communication, médiation, juridique, techniques régie, ingénierie culturelle, RH), matériel (informatique, scénographie, sonorisation, lumière, transport véhicules, mobilier, pédagogique), ressources financières (mécénat, subventions, billetterie, sponsoring, co-financements), contacts prestataires (compagnies artistes, associations, technique, communication, services connexes, bâtiment, informatique).

Diagnostic des publics (enquête auprès de la population, questionnaire sur les publics et non publics (habitants et leurs habitudes culturelles) en lien avec les acteurs culturels (fréquentation ou non, attentes, raisons...), croiser les résultats avec la CTG (convention territoriale globale CAF) et les autres diagnostics, diffusion et analyse des résultats (matérialisation des résultats par cartographies des équipements et des flux de fréquentation).

Bénéficiaires :

Département, EPCI, acteurs culturels

Acteurs mobilisés :

Département, EPCI, acteurs culturels

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Construire au fur et à mesure les outils de la coopération permettant la création de projets départementaux.

Résultats attendus :

Dynamique de territoire basée sur l'interconnaissance, sur le montage de partenariats et l'élaboration de projets structurants en lien avec les acteurs culturels et la population, facilitant le maillage et les propositions culturelles sur l'ensemble du territoire.

Budget prévisionnel annuel :



Premiers outils à définir avec un budget afférant + Impact RH Aff Cult. (ingénierie culturelle) : 1/2 ETP (cf Fiche n°11)

Indicateurs d'évaluation :

Création d'outils coopératifs présentés lors des rencontres de territoire et des projets culturels communs incluant les citoyens

Calendrier prévisionnel :

Dès 2025



FICHE ACTION n°13

Axe 2 :

Favoriser la vie culturelle des territoires en lien avec les communes, intercommunalités, PETR, comme moteur de développement et d'attractivité du territoire

Objectif 9 :

Structurer de manière concertée, l'accès à la culture

Action 13 :

Aménagement du territoire en salles de spectacles, travailler la question de la mobilité vers les lieux de culture

Enjeux et objectifs :

Faciliter l'accès à la culture suggère de travailler sur la question des lieux de culture, leur accessibilité tant du point de vue des politiques tarifaires, que de leur implantation géographique mais également des transports pour s'y rendre. Ces questions sont intéressantes à aborder à l'échelle du Département pour accompagner les projets des communes et EPCI et favoriser à la fois la diffusion sur le territoire, la fréquentation générale des équipements culturels et la mobilité des usagers.

Cela permettrait également d'encourager les territoires à se doter plus largement de la compétence culture.

Descriptif de l'action :

La réalisation de cartographie des lieux dits de culture sur le territoire Tarn-et-Garonnais et des moyens de transports proposés permettrait de se rendre compte des éventuelles zones dites blanches et d'accompagner un aménagement raisonné et pertinent du territoire, en bâtiments culturels et en transports en commun.

Les communes et intercommunalités souhaitant se doter d'une salle pouvant accueillir du spectacle vivant (faisant le noir) pourraient bénéficier de l'expertise de l'équipe de régisseurs techniques du service « Tarn-et-Garonne Régie Spectacles » (TGRS) du Département pour réfléchir au projet sur le volet technique.

S'agissant des transports vers les lieux de culture, une réflexion pourrait être menée à l'échelle du territoire et en lien direct avec les autres financeurs publics.

Bénéficiaires :

Communes et EPCI, Habitants du Tarn-et-Garonne et usagers des lieux culturels

Acteurs mobilisés :

TGCC, EPCI, Département, TGAC, Région

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Identifier les lieux culturels du territoire, les moyens de transport disponibles

Accompagner les projets de salles de spectacles émanant des communes et intercommunalités du territoire

Résultats attendus :

Aménagement du territoire cohérent en terme de lieux de culture

Transports adaptés pour s'y rendre

Budget prévisionnel annuel :



Pas d'impact sur le budget des Affaires culturelles
+ Impact RH Aff Cult. (ingénierie culturelle) : 1/2 ETP
(cf Fiche n°11)

Indicateurs d'évaluation :

Implantation territoriale des lieux de culture
« équilibrée »

Fréquentation des lieux de culture

Calendrier prévisionnel :

2025



FICHE ACTION n°14

Axe 2 :

Favoriser la vie culturelle des territoires en lien avec les communes, intercommunalités, PETR, comme moteur de développement et d'attractivité du territoire

Objectif 10 :

Sensibiliser les élus à l'action culturelle publique et à la coopération

Action 14 :

Aménager des sessions de sensibilisation en culture

Enjeux et objectifs :

Lors du séminaire culture, les élus et techniciens présents ont émis le souhait de pouvoir en perspective de futures coopérations, bénéficier de temps de sensibilisation par des spécialistes en culture sur des thématiques choisies.

L'objectif visé est de déterminer les besoins précis du territoire, d'organiser des sessions de sensibilisation sur ces questions retenues et in fine d'encourager les intercommunalités à se saisir pleinement de la compétence culture.

Descriptif de l'action :

En tout premier lieu, proposer lors des rencontres de territoire, la mise en place d'une méthodologie et d'un process visant non seulement à récolter les besoins mais également à déployer en suivant les réponses appropriées.

Bénéficiaires :

Élus et techniciens des communes et intercommunalités

Acteurs mobilisés :

Département, élus et techniciens des communes et intercommunalités

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Le groupe de travail procédera à une récolte des besoins et des idées de thématiques à aborder ; un second temps sera consacré à répertorier les intervenants à même d'appréhender et d'éclairer sur ces thématiques et permettra d'organiser un éventuel cycle de sensibilisations auquel élus et techniciens culture du territoire pourront participer sur inscription.

Résultats attendus :

Élaboration d'un cycle de formation-sensibilisation aux questions culture

Budget prévisionnel annuel : €

A déterminer ultérieurement (2026) lors de la clause de revoyure

Indicateurs d'évaluation :

Participation des élus et techniciens culture du territoire à ces temps de sensibilisation

Calendrier prévisionnel :

2026



Axe 3 :

Porter le rayonnement culturel du territoire par la promotion et le soutien à la diversité des expressions culturelles et à la création

Objectif 11 :

Soutenir les acteurs culturels de territoire

Action 15 :

Clarification des aides, conventionnements pluriannuels, de l'expertise

Enjeux et objectifs :

Le Conseil départemental accompagne depuis de nombreuses années les porteurs de projets et d'actions culturelles sur le territoire. Au regard du nombre grandissant de communes, d'intercommunalités ou d'associations qui œuvrent dans ce champ et qui sollicitent des accompagnements, il convient aujourd'hui de clarifier les domaines d'intervention du Département et de mieux les communiquer auprès du territoire afin de soutenir de manière efficace et pérenne les acteurs culturels du territoire.

Cette clarification permettra également de bien maîtriser et d'anticiper sur plusieurs exercices, les différentes enveloppes budgétaires des politiques culturelles.

Descriptif de l'action :

Les élus de la commission culture, redéfiniront pour chacune des enveloppes budgétaires : ACAS, INIC, PRAR, PRIS, POI, la nature des projets soutenus ainsi que des critères, des plafonnements et des bonifications et/ou les possibilités de conventionnements pluriannuels afin de guider les porteurs de projet. Des fiches descriptives pour chacune des politiques culturelles pourront être proposées à l'Assemblée départementale puis publiées sur le site Internet du Département pour une meilleure communication auprès du territoire.

Des rencontres régulières continueront d'être organisées entre acteurs culturels soutenus et les Affaires culturelles pour apporter conseils, expertise et mise en réseau aux projets menés ou souhaités.

Pour une plus grande visibilité, des conventionnements pluriannuels (3 ans) seront établis avec les importants partenaires culturels et définiront les objectifs visés et engagements de chaque partie.

Bénéficiaires :

Acteurs culturels du territoire

Acteurs mobilisés :

Direction des Affaires culturelles, élus de la commission culture, acteurs culturels du territoire

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Évaluer la pertinence artistique et les conditions de réalisation de projets culturels

Orienter vers les aides possibles autour de projets culturels existants ou futurs

Veiller à un maillage territorial équilibré en propositions culturelles

Conseiller, mettre en réseau les partenaires importants

Résultats attendus :

Fiche descriptive de chacune des politiques culturelles pour une meilleure communication

Visibilité sur plusieurs années des engagements financiers du Département

Indicateurs d'évaluation :

Enveloppes maîtrisées

Conventionnements pluriannuels

Rencontres avec les acteurs culturels

Calendrier prévisionnel :

Dès 2024

Budget prévisionnel annuel : €

Enveloppes annuelles aides aux acteurs culturels (ACAS, INIC, PRAR, PRIS, POI, ADDA)



Axe 3 :

Porter le rayonnement culturel du territoire par la promotion et le soutien à la diversité des expressions culturelles et à la création

Objectif 11 :

Soutenir les acteurs culturels de territoire

Action 16 :

Accompagnement technique régie spectacle et autres dispositifs départementaux

Enjeux et objectifs :

Au-delà du soutien financier et de l'expertise apportés aux acteurs culturels, le Conseil départemental déploie plusieurs dispositifs visant à faciliter la diffusion de spectacles dans le milieu rural et éloigné des lieux culturels phares du territoire :

- Régie spectacle TGRS
- Dispositif Etonnant été
- GIP Cafés cultures

Descriptif de l'action :

Le service Tarn-et-Garonne Régie Spectacles (TGRS) composé de trois techniciens régisseurs du spectacle proposent aux associations, communes et intercommunalités du territoire, des prestations en régie son et lumière de qualité professionnelle à des tarifications très abordables.

Le dispositif « Etonnant été » est une aide à la diffusion aux communes et aux associations programmant un artiste du département pendant l'été, en milieu rural. Pour les organisateurs d'événements, il est proposé la prise en charge par le Département des dépenses artistiques et techniques liées au spectacle.

Le Département a adhéré au Groupement d'intérêt public « **GIP Cafés cultures** » afin de soutenir les acteurs culturels du département et favoriser l'offre artistique en direction des publics éloignés ou empêchés, dans les lieux de proximité notamment les cafés bars et restaurants des zones rurales ou péri-urbaines.

Ce fonds d'aide est financé à la fois par le Ministère de la Culture, des partenaires privés (GUSO, SACEM...) et les collectivités territoriales qui souhaitent soutenir tous ces lieux qui salarient des artistes et des techniciens du spectacle et qui favorisent par là-même, les pratiques culturelles et développent l'attractivité du territoire.

Bénéficiaires :

Organisateurs de spectacles particulièrement en milieu rural

Acteurs mobilisés :

Direction des Affaires culturelles, GIP Cafés culture

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Maîtrise des prestations réalisées et des enveloppes budgétaires

Résultats attendus :

Événements culturels organisés dans le milieu rural

Budget prévisionnel annuel :



Enveloppes budgétaires annuelles TGRS (5 000 €),
GIP Cafés culture (5 000 €),
»Étonnant été « création enveloppe ETON : 37 500 €
(15 000 € commune et 22 500 € en association)

Indicateurs d'évaluation :

Enveloppes maîtrisées
Conventionnements pluriannuels
Rencontres avec les acteurs culturels

Calendrier prévisionnel :

Déjà existant, politique ETON à créer au budget 2024



Axe 3 :

Porter le rayonnement culturel du territoire par la promotion et le soutien à la diversité des expressions culturelles et à la création

Objectif 12 :

Améliorer la visibilité des acteurs et projets culturels du territoire

Action 17 :

Structurer une stratégie de communication

Enjeux et objectifs :

Avec le lancement de l'élaboration d'un 1^{er} schéma culture pour le Tarn-et-Garonne, le Département a démontré son souhait de clarifier et de porter pleinement le rayonnement de son action culturelle sur le territoire. Les partenaires ne sont pas toujours conscients de ce que porte le Département sur ce volet.

Il est donc aujourd'hui incontournable de se doter d'une stratégie de communication qui donnera à voir au territoire et aux partenaires institutionnels, les orientations stratégiques adoptées et de fait l'ensemble des actions, soutiens, missions d'expertises et responsabilités portés par le Département sur le volet culturel.

Descriptif de l'action :

Il s'agira ici d'élaborer une stratégie de communication, véritable plan d'action définissant au-regard des objectifs visés et des cibles à atteindre, les moyens à mettre en place pour y parvenir.

On veillera d'abord à faire un état des lieux et une évaluation des différents outils de communication à disposition.

De nouveaux outils de communication pourront être élaborés par le chargé de communication du PSAT.

Bénéficiaires :

Les différents publics cibles des Affaires culturelles

Acteurs mobilisés :

Direction des Affaires culturelles, élus de la commission culture, direction de la communication du Département, chargé de communication PSAT, (consultation des acteurs culturels du territoire)

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Réfléchir aux messages et canaux de communication à employer pour communiquer efficacement, définition d'un calendrier annuel et réalisation des outils de communication retenus.

Résultats attendus :

Plan de communication annuel de la direction des Affaires culturelles

Budget prévisionnel annuel :



À définir ultérieurement selon choix retenus

Indicateurs d'évaluation :

Clarification du rôle et actions déployées par les Affaires culturelles du Département sur le territoire

Calendrier prévisionnel :

Dès 2024



FICHE ACTION n°18

Axe 4 :

Valoriser la compétence départementale partagée
« Protection du patrimoine »

Objectif 13 :

Déployer l'attention au patrimoine sur l'ensemble du territoire

Action 18 :

Politiques d'aides à la restauration du patrimoine

Enjeux et objectifs :

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, le Département soutient les communes qui choisissent de restaurer des édifices, des sols classés ou non, des objets mobiliers classés et inscrits, des pigeonniers...

4 politiques d'aide à la restauration sont ainsi proposées aux collectivités avec des critères et financements bien précis.

Descriptif de l'action :

4 politiques d'aide à la restauration :

- Aide à la restauration des monuments historiques classés (MHCC)
- Monuments historiques inscrits (MHIC)
- Objets mobiliers classés et inscrits (OMIC)
- Restauration du patrimoine architectural et culturel (PIRC)

Bénéficiaires :

Communes et communautés de communes selon politique

Acteurs mobilisés :

Département, services de l'État

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Instruction des dossiers en lien avec les services de l'État, présentation des rapports en CP et suivi des différents dossiers

Résultats attendus :

Fiche descriptive de chacune des politiques d'aides à la restauration du patrimoine dans le classeur dédié aux communes et intercommunalités

Budget prévisionnel annuel :

Enveloppes habituelles dédiées à la restauration du patrimoine

Indicateurs d'évaluation :

Enveloppes maîtrisées
Communication claire auprès de bénéficiaires

Calendrier prévisionnel :

Déjà en place



FICHE ACTION n°19

Axe 4 :

Valoriser la compétence départementale partagée
« Protection du patrimoine »

Objectif 11 :

Déployer l'attention au patrimoine sur l'ensemble du territoire

Action 19 :

Inventaire du patrimoine sur le territoire départemental

Enjeux et objectifs :

La mission d'Inventaire du patrimoine s'inscrit dans le cadre d'une convention cadre signée entre la Région Occitanie, le Département de Tarn-et-Garonne et le PETR Midi-Quercy.

L'objectif de cette opération vise au recensement et à l'étude du patrimoine immobilier et/ou mobilier de ces communes préalablement sélectionnées, aboutissant à la production de dossiers informatisés respectant les normes de l'inventaire général du patrimoine culturel définies par le ministère de la culture.

La documentation scientifique ainsi rassemblée constitue un outil d'aide à la gestion de l'espace du territoire et fait l'objet d'actions de valorisation et sensibilisation.

Les actions projetées se déclinent en trois volets :

- inventaire du patrimoine,
- numérisation et mise aux normes des données recueillies,
- sensibilisation du public.

Le Département de Tarn-et-Garonne soutient les actions de connaissance du patrimoine qui sont menées depuis 2009 sur le territoire du Pôle d'Équilibre territorial rural (PETR) Midi-Quercy.

Pour la prochaine convention cadre à signer en 2024 entre les partenaires, le Département souhaite voir étendues les missions du PETR Midi-Quercy dans ce domaine sur d'autres communes du département afin de faire bénéficier tout le territoire de l'expertise des agents de l'inventaire.

Descriptif de l'action :

Inscrire à la prochaine convention cadre et au sein du cahier des Clauses scientifiques, la délimitation de l'aire d'étude, la définition du champ d'investigation (thématiques et méthode), la documentation produite, les accompagnements et expertises prodiguées, la valorisation proposée...

Bénéficiaires :

Communes, collégiens

Acteurs mobilisés :

Direction des Affaires culturelles, élus de la commission culture, PETR Midi-Quercy, Région Occitanie

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Veiller à la rédaction de la prochaine convention cadre et au suivi régulier des actions d'expertise réalisées et de la documentation produite.

Résultats attendus :

Convention cadre 2024 - 2026
Convention de fonctionnement annuelle spécifique
Cahier des clauses scientifiques et techniques annuel
Suivi des documentations et des actions de valorisation

Budget prévisionnel annuel :



Enveloppe budgétaire
Inventaire du patrimoine : 60 000 €

Indicateurs d'évaluation :

Enveloppe maîtrisée
Évaluation objectifs fixés/ territoire
Rencontres avec les agents de l'Inventaire du PETR Midi-Quercy

Calendrier prévisionnel :

2024



FICHE ACTION n°20

Axe 4 :

Valoriser la compétence départementale partagée
« Protection du patrimoine »

Objectif 14 :

Valoriser les restaurations et patrimoines reconnus

Action 20 :

Créer un service des patrimoines

Enjeux et objectifs :

Le Département comme indiqué dans le Fiche action n°18 déploie d'ores et déjà des politiques d'aides à la restauration du patrimoine en direction des communes et groupements de communes.

Ces demandes sont traitées par un agent basé à l'Abbaye de Belleperche en liaison avec la Direction Solidarité et attractivité territoriales.

La visibilité de ces actions menées dans le cadre des politiques d'aides à la restauration sont peu visibles et compréhensibles par le grand public.

Cela semblerait pertinent d'accompagner par de l'expertise et du conseil les communes s'engageant dans ces restaurations et de proposer in fine des actions de valorisation sur le territoire.

Descriptif de l'action :

Il est proposé de relancer l'idée d'un « service des patrimoines ». Ce service centraliserait à la fois le traitement des demandes de subvention et des interventions sur le patrimoine immobilier et mobilier et l'action de conseils et d'aides à la décision aux communes.

Celui-ci développerait par ailleurs de la médiation culturelle autour du patrimoine de notre territoire en réalisant des opérations de communication (expositions, restitutions, publications), tant à Belleperche qu'ailleurs dans le département (Espace des Augustins), et rendrait visibles et plus efficaces les actions départementales au service des communes, des particuliers, du tourisme et de tout organisme engagé dans la préservation, la restauration, l'étude et la valorisation des patrimoines immobilier, mobilier et immatériel (lien avec l'Inventaire du patrimoine, le CAUE, les Archives départementales).

Bénéficiaires :

Communes, groupements de communes, grand public, collégiens

Acteurs mobilisés :

Direction des Affaires culturelles, élus de la commission culture, acteurs culturels œuvrant dans le champ du patrimoine du territoire

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Travailler au rattachement de ce nouveau service à la direction des Affaires culturelles, réfléchir à sa composition adéquate, ses missions...

Résultats attendus :

Structuration, visibilité et valorisation des actions menées dans le cadre des politiques d'aides à la restauration

Budget prévisionnel annuel :



A définir si création du service des patrimoines

Indicateurs d'évaluation :

Service des patrimoines créé et opérationnel sur le territoire

Calendrier prévisionnel :

2026 lors de la clause de revoyure



FICHE ACTION n°21

Axe 4 :

Valoriser la compétence départementale partagée
« Protection du patrimoine »

Objectif 12 :

Valoriser les restaurations et patrimoines reconnus

Action 21 :

Mettre en ligne le fonds documentaire al canton dédié à la langue et la culture occitanes

Enjeux et objectifs :

Entre 1988 et 2021, le Conseil Départemental de Tarn et Garonne s'est doté dans le cadre de l'opération "al canton" d'un ensemble d'ouvrages et de documents audiovisuels consacrés à la mémoire occitane du département (langue et culture) et réalisés sur la base des communes des anciens cantons.

Le secrétariat al canton en charge de ce fonds, travaille avec la participation de Christian-Pierre Bedel à sa valorisation, au travers de conférences thématiques où les ouvrages de synthèse et les DVD produits sont également vendus.

Afin de mieux conserver et « exploiter » ce riche fonds documentaire, il est important aujourd'hui d'en extraire des contenus précis et de les diffuser sous d'autres formes beaucoup plus adaptées aux usages actuels (type vidéos en ligne).

Descriptif de l'action :

Pour diffuser plus largement ce fonds documentaire vidéo et iconographique très riche, un important travail d'extraction est en cours à des fins de mise en ligne sur des plateformes numériques, de la collection et en premier lieu de celle concernant les anciens cantons de Valence d'Agen et d'Auvillar.

Il s'agit de montages thématiques sur l'histoire et les traditions occitanes de Tarn et Garonne et ses confins destinés à tous les publics, et susceptibles d'être mis en ligne sur le site spécifique du Conseil Départemental. Ces modules mettent en valeur la situation d'un département véritable "Caireforc occitan" aux confins du Languedoc et des 4 provinces aquitaines (Agenais, Gascogne, Quercy Rouergue).

Bénéficiaires :

Grand public

Acteurs mobilisés :

Direction des Affaires culturelles (secrétariat al canton), élus de la commission culture, direction de la communication

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Retenir des thématiques, extraire les contenus, effectuer les montages et mettre en ligne (via le site du Conseil départemental)

Résultats attendus :

Capsules vidéos thématiques à diffuser
Espace « al canton » sur la page culture du Conseil départemental

Budget prévisionnel annuel :



5 000 € à prévoir éventuellement au moment de la clause de revoyure pour les autres extractions vidéos des autres DVD

Indicateurs d'évaluation :

Mise en ligne de vidéos thématiques via la page culture du site Internet du Conseil départemental

Calendrier prévisionnel :

Déjà déployé



FICHE ACTION n°22

Axe 4 :

Valoriser la compétence départementale partagée
« Protection du patrimoine »

Objectif 15 :

Accompagner les différents acteurs œuvrant pour le patrimoine

Action 22 :

Mise en réseau et soutien aux musées, espaces muséaux et assimilés

Enjeux et objectifs :

En lien avec les compétences obligatoires du Département, plusieurs établissements de type musée ou espace muséal sont présents sur le Tarn-et-Garonne et contribuent à la valorisation du patrimoine matériel ou immatériel ou encore au devoir de mémoire.

Leur structure « juridique » varie selon les projets avec soit des équipements gérés par la commune ou intercommunalité ou bien par des structures privées associatives.

Il s'agit ici d'afficher une ligne de conduite claire et précise du soutien départemental apporté aux lieux valorisant le patrimoine.

Descriptif de l'action :

Ces établissements sollicitent régulièrement le Département pour des subventions de deux ordres : les actions éducatives ou leur fonctionnement.

Il existe des réalités différentes de fonctionnement au-regard des portages économiques.

Pour une plus grande clarté et une meilleure équité, le Département clarifie ses aides en direction de ces espaces muséaux en créant une politique dédiée « MUSE » avec un plafonnement, des critères précis s'appuyant sur le budget global de la structure affichant le soutien obligatoire de financeurs publics (commune, intercommunalité lorsque la structure est associative, DRAC) son portage économique mais également les actions menées en direction des scolaires, l'implantation géographique...

Aujourd'hui tous ces dossiers sont traités dans des politiques budgétaires différentes et ne permettent pas de visibilité quant au soutien apporté par le Département à ses structures essentielles sur le volet patrimoine.

Bénéficiaires :

Musées et espaces muséaux du territoire

Acteurs mobilisés :

Direction des Affaires culturelles, élus de la commission culture, acteurs culturels du territoire

Rôles et missions des acteurs mobilisés :

Veiller à une répartition critérisée et maîtrisée de l'enveloppes budgétaire culturelle

Résultats attendus :

Soutien lisible et visible du Département en direction des espaces muséaux
Enveloppe maîtrisée

Budget prévisionnel annuel :



Création enveloppe dédiée MUSE :
49 700 € par transfert de lignes + 4 800 €
= 54 500 €
(20 000 € communes + 34 500 € associations)

Indicateurs d'évaluation :

Enveloppe maîtrisée
Fiche descriptive de cette nouvelle politique

Calendrier prévisionnel :

2024



Calendrier de mise en œuvre du schéma

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA POUR LA CULTURE

	Exercices budgétaires							Incidences budgétaires immédiates BP 2024
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Concertation / élaboration								Élaboration du schéma en interne, pas de crédits dédiés
Vote du schéma								
AXE 1 : SOUTENIR L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS ET EN PARTICULIER LES JEUNES ET LES PUBLICS CIBLES DU DÉPARTEMENT								
Objectif 1 : Innover en proposant des projets et dispositifs en lien avec les autres schémas directeurs de la collectivité								
Fiche n°1 : Créer des synergies avec le Pôle des solidarités humaines pour développer des projets culturels à vocation sociale			S2					Enveloppe PRIS annuelle 9 000 € + 5 000 € en 2024
Fiche n°2 : Mise en synergie de l'action culturelle et touristique sur différents projets : Abbaye de Belleperche et le maillage de sites culturels, muséaux et patrimoniaux			S2					Temps de travail agents à la Direction des Affaires culturelles, des Solidarités territoriales, à l'ADT. Pas d'impact financier
Fiche n°3 : Créer des synergies entre la Direction des Affaires culturelles et la Médiathèque départementale dans le cadre de l'élaboration du futur Schéma de lecture publique				Bilan				Pas d'impact financier au niveau des Affaires culturelles mais en fonction de ce qui sera décidé dans le futur SDLP en 2025, impact sur le budget de la Médiathèque départementale
Fiche n°4 : Élaboration en partenariat avec TGAC du prochain Schéma départemental des enseignements et de l'éducation artistiques (SDEEA)				Bilan				Enveloppe EDMU annuelle : 207 000 € + 24 000 € à réviser si besoin lors du prochain schéma
Objectif 2 : Accompagner les partenaires publics (EPCI, PETR) dans le déploiement de projets en éducation artistique et culturelle (EAC)								
Fiche n°5 : Accompagner les territoires déployant des actions et des projets « EAC » en direction des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap								Enveloppe POCI : 55 000 €
Objectif 3 : Repenser l'accompagnement des projets éducatifs culturels des collèges dans le cadre des actions partenariales								
Fiche n°6 : Élaborer un parcours éducatif départemental En direction des collèges (partenariat directions du PSAT et DSDEN)								À la Direction des collèges, maintien de l'enveloppe actuelle dédiée aux actions partenariales 220 000 € + enveloppe dispositif « Collège au cinéma » : 54 000 €
Fiche n°7 : Pérenniser la politique des transports culturels en direction des écoles, collèges, lycées								Enveloppe annuelle dédiée Aux transports culturels : 24 000 € (sans le dispositif « Collège au cinéma »)
Objectif 4 : Accompagner le développement du projet de scène conventionnée d'intérêt national « Arts, enfance, jeunesse » de TGAC								
Fiche n°8 : Écrire une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec Tarn-et-Garonne Arts & Culture								Env. Budg. annuelle ADDA : 430 000 € + reprise éventuelle de certaines missions confiées à TGAC par les Affaires culturelles : 1/2 ETP
Objectif 5 : Établir des partenariats garantissant le déploiement de l'EAC sur le territoire								
Fiche n°9 : Identifier et soutenir les acteurs culturels du territoire proposant des actions et projets en EAC à destination des publics cibles des politiques départementales : jeunes, publics empêchés, éloignés								Enveloppe annuelle ACAS : 340 000 €
Objectif 6 : Dans les établissements culturels départementaux, veiller à proposer des actions culturelles en direction des publics cibles des politiques départementales								
Fiche n°10 : Établir des programmations de spectacles et/ou d'ateliers à destination des jeunes, des publics empêchés et éloignés								Enveloppes budgétaires annuelles de l'Espace des Augustins et de l'Abbaye de Belleperche dédiées à la programmation
AXE 2 : FAVORISER LA VIE CULTURELLE DES TERRITOIRES EN LIEN AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS COMME MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT ET D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE								
Objectif 7 : Construire un réseau de partenaires publics								
Fiche n°11 : Renforcer le dialogue institutionnel et bâtir la coopération								Conventionnements EPCI : Enveloppe POCI : 55 000 € + Impact RH Aff Cult. (ingénierie culturelle) : 1/2 ETP + Frais liés à l'organisation de ces rencontres (2024 : assises, présentation schéma)

Objectif 8 : Mettre en place les outils de la coopération											
Fiche n°12 : Développer des outils partagés et imaginer des projets culturels communs										Premiers outils à définir avec un budget afférant + Impact RH Aff Cult. (ingénierie culturelle) : 1/2 ETP (cf Fiche n°11)	€↑
Objectif 9 : Structurer de manière concertée, l'accès à la culture											
Fiche n°13 : Aménagement du territoire en salles de spectacles, travailler la question de la mobilité vers les lieux de culture										Pas d'impact sur le budget des Aff. culturelles + Impact RH Aff Cult. (ingénierie culturelle) : 1/2 ETP (cf Fiche n°11)	€↑
Objectif 10 : Sensibiliser les élus à l'action culturelle publique, la coopération											
Fiche n°14 : Aménager des sessions de sensibilisation à la culture										À déterminer ultérieurement (2026) lors de la clause de revoyure	
AXE 3 : PORTER LE RAYONNEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE PAR LA PROMOTION ET LE SOUTIEN À LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES ET À LA CRÉATION											
Objectif 11 : Soutenir les acteurs culturels de territoire											
Fiche n°15 : Clarification des aides, conventionnements, de l'expertise										Enveloppes annuelles aides aux acteurs culturels (ACAS, INIC, PRAR, PRIS, POCI, ADDA)	€=
Fiche n°16 : Accompagnement technique régie spectacle et autres dispositifs départementaux										Env. budg. annuelles TGRS : 5 000 € GIP Cafés culture : 5 000 € « Étonnant été » création env. ETON : 37 500 € (15 000 € commune et 22 500 € en association)	€↑
Objectif 12 : Améliorer la visibilité des acteurs et projets culturels du territoire											
Fiche n°17 : Structurer une stratégie de communication										À définir ultérieurement selon choix retenus	
AXE 4 : VALORISER LA COMPÉTENCE PARTAGÉE « PROTECTION DU PATRIMOINE »											
Objectif 13 : Déployer l'attention au patrimoine sur l'ensemble du territoire											
Fiche n°18 : Politiques d'aides à la restauration du patrimoine										Enveloppes habituelles dédiées à la restauration du patrimoine	€=
Fiche n°19 : Inventaire du patrimoine sur le territoire départemental										Enveloppe budgétaire Inventaire du patrimoine : 60 000 €	€=
Objectif 14 : Valoriser les restaurations et patrimoines reconnus											
Fiche n°20 : Créer un service des patrimoines										À définir lors de la clause de revoyure	
Fiche n°21 : Mettre en ligne le fonds documentaire AI canton dédié à la langue et la culture occitanes										5 000 € à prévoir éventuellement au moment de la clause de revoyure pour les autres extractions vidéos des autres DVD	€=
Objectif 15 : Accompagner les différents acteurs œuvrant pour le patrimoine											
Fiche n°22 : Mise en réseau et soutien aux musées, espaces muséaux et assimilés										Création enveloppe dédiée MUSE : 49 700 € par transfert de lignes + 4 800 € = 54 500 € (20 000 € communes + 34 500 € associations)	€↑



Annexes

FICHE DIAGNOSTIC 2022 – ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Présentation générale

Projet d'activités	Les principales missions des Archives : Collecte, contrôle, classement, conservation, communication et valorisation.
Espaces pour accueil du public	Une salle de lecture de 66,65 m2 avec un accueil de 23 m2 et une salle destinée au service éducatif de 67 m2
Matériel	
Équipe	20 agents dont le directeur. 3 à temps partiel Un service publics, action éducative et culturelle, documentation ; un service archives et conservation ; un service archives et nouvelles technologies ; un service bâtiment et politique d'archivage
Budget	Budget 2021 : 62 000 € en investissement et 61 300 en fonctionnement

Activités

Principales activités	Outre les activités de collecte, classement et conservation des archives, une place importante est aujourd'hui donnée à la valorisation et la mise à disposition d'un public le plus large possible : aide à la recherche, mise en ligne de certaines séries, prêts d'expositions, site internet mis à jour régulièrement, visites, conférences...
Services aux habitants	Recherches par correspondance et tout type d'aides à la recherche à distance ou en salle de lecture (par exemple recherches cadastrales). Numérisation de documents à la demande.
Actions culturelles	Expositions, journées du patrimoine, visites, cours de paléographie et ateliers de recherche, animations pour les scolaires, site internet, publications, conférences
Public	Public adulte en individuel ou parfois en groupe ; jeune public (écoles primaires, collèges, lycées)

Partenariats

Principaux partenaires	Dans le cadre du service éducatif, partenariat avec le musée de la Résistance, Éducation nationale
Actions menées avec autres services culturels du CD	Plusieurs expositions conjointes avec l'Espace des Augustins. La dernière en date : Les années 20 : promesse d'une vie meilleure
Actions menées avec d'autres services du CD (tourisme, éducation...), ou des institutions extérieures	Partenariat avec la Région et l'inventaire du Pays-Midi-Quercy pour la réalisation d'une visite scénarisée du château de Longues-Aygues Partenariat avec l'ONAC pour la commémoration des Justes de Moissac, la participation au rallye citoyen ; intervention auprès de l'association AMISS (Aide à une Meilleure Insertion Scolaire et Sociale)

Freins et leviers

Principales difficultés rencontrées	Suite aux travaux de nouveaux espaces ont été créés, plus spacieux mais la difficulté vient du fait qu'il n'existe qu'une liaison extérieure entre la salle d'action culturelle (maison Razali) et le bâtiment principal ce qui n'est pas pratique lors de déplacement avec des documents originaux et également pour les visites. La salle de service éducatif qui sert également de salle de conférence pourrait être plus grande car nous sommes limités à 49 personnes. Il manque un espace d'exposition.
Projets, objectifs de développement	Proposer des animations ludiques lors de certaines vacances scolaires. Proposition de cycles réguliers de conférences (la première en avril 2022 a fait salle comble!). Projets de restitutions publiques et d'animation sur des fonds et collections sur site et hors les murs.
Attentes	Nouveau projet d'extension pour les archives prenant également en compte les espaces dévolus à l'action culturelle. Recrutement d'agents supplémentaires pour l'action culturelle entre autres

FICHE DIAGNOSTIC 2022 – MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Présentation générale

Projet d'activités	Evolution de la médiathèque vers l'ingénierie territoriale et culturelle : accompagnement des bibliothécaires et élus dans leurs PCSES et schéma de développement de lecture publique (conformément à la loi du 21/12/021)
Matériel	Expositions et divers supports d'animation (jeux, instruments de musique, kamishibais, etc) pouvant être empruntés par l'ensemble des bibliothèques, les CDI des collèges, les associations Prêt de tablettes et liseuses
Équipe	22 agents Un cadre en charge de la coordination des services au réseau dont l'action culturelle
Budget estimatif par catégorie	172 000 € pour les acquisitions de documents, 15 000 € pour les formations, 25 000 € pour l'action culturelle et éducative, 35 000 € pour le numérique

Activités

Principales activités	Centre de ressources documentaires et d'animation (expositions, tapis lecture, kamishibais, jeux, etc..) Développement du numérique (maquettes numériques, liseuses, ressources en ligne) Actions culturelles et éducatives Actions envers publics empêchés (convention avec maison d'arrêt, convention avec V.Haury pour développer accessibilité) Centre de formation pour les bibliothécaires du département Mise en œuvre et suivi du Schéma Départemental de Lecture Publique Ingénierie territoriale et culturelle
Schéma départemental de lecture publique	Plan de lecture publique depuis 2020 pour 2020-2024. Subventions du CD pour la construction, la rénovation, l'équipement mobilier et l'informatisation des bibliothèques du département
Actions culturelles	Coordination du Mois du Film Documentaire dans les bibliothèques du département (appel à projets annuel) Organisation du Média'Tour Co-programmation des projections à l'Espace des Augustins Participation à Partir en Livre dans le cadre de Plage 82 (ateliers de création et espace lecture) Actions éducatives : programmation d'ateliers EMI (soutien financier de la DRAC dans le cadre d'un Contrat Territoire lecture)
Liens avec les Communautés de communes	Conventions lors de l'adhésion au Schéma Départemental de Lecture Publique (définissent les engagements réciproques des EPCI et communes et du Conseil départemental)
Traitement des subventions	Subvention en <u>investissement</u> pour les projets de construction, rénovation, restructuration et modernisation ; équipement mobilier et informatisation selon critères définis par le SDLP, subventions en <u>fonctionnement</u> pour des études d'opportunité (ex : diagnostic territorial, étude du public) Montant annuel dépend des demandes, donc variable d'une année à l'autre

Partenariats

Principaux partenaires	Médiathèques, écoles, collèges, Espaces des Augustins, Occitanie livre et Lecture, DRAC Occitanie
Actions menées avec autres services culturels du CD	Co-programmation des projections à l'Espace des Augustins Partenariat Abbaye de Belleperche et Base de loisirs dans le cadre de Partie en livre (festival du livre jeunes)
Actions menées avec d'autres services du CD	Projet de mise à disposition des livres retirés des collections dans les salles d'attente des MDS

Freins et leviers

Principales difficultés rencontrées	Temps/compétences à développer et donc besoins en formation
Projets, objectifs de développement	projet de coordination de l'opération Premières Pages
Attentes	Développer l'ingénierie culturelle et territoriale en direction des communes et EPCI pour leurs projets de lecture publique Meilleure visibilité de l'action de la MD82 comme porteuse et coordinatrice de projets culturels au niveau des bibliothèques du département

Etat des lieux de la lecture publique dans le Tarn-et-Garonne

Points forts	Réseau satisfaisant de bibliothèques sur les 6 EPCI ayant adopté la compétence lecture publique ; des bibliothèques isolées mais dynamiques (79 bibliothèques et lieux de lecture sur le département). Compétence en cours d'adoption dans 2 autre EPCI et en projet dans une autre (grand Montauban)
A améliorer	Manque d'équipement structurant sur certains EPCI, manque de moyens des bibliothèques hors SDLP
Répartition territoriale de l'offre de LP	Sous-équipement à l'ouest et au centre du département, action culturelle inégalement répandue dans les bibliothèques hors SDLP
Principaux acteurs de la LP dans le 82	Bibliothèques et réseaux intercommunaux de LP, associations des amis des médiathèques, associations Confluences, Réel... Rôle de la DRAC et d'Occitanie Livre et Lecture

FICHE DIAGNOSTIC 2022 – SERVICE VIE ET ASSOCIATIONS CULTURELLES

Présentation générale

Activités	Service gestionnaire des demandes de subventions adressées au Conseil départemental par les structures (associations, communes, communautés de communes) intervenant dans le domaine de la culture : 250 dossiers instruits en moyenne par an, 210 opérateurs culturels Dans le cadre du SDEEA, travail en partenariat avec TGAC pour les conventionnements avec les écoles de musique et l'instruction de leurs dossiers de demandes de subventions Cellule TGRS : prestations de régie spectacle son et lumières pour les organisateurs de spectacles du département : 50 dates en 2021 (Covid) pour 15 600 € de recettes. 05/22 : 36 dates pour 10 090 € de recettes. Service d'aide aux transports culturels : prise en charge totale et partielle des frais de transports des écoles, collèges et lycées pour certains lieux et événements culturels : 2020/2021 – Collèges 5 déplacements (778 €) ; Ecoles 16 déplacements (2 687 €) 2021/2022 – Collèges 15 déplacements (2 200 €) principalement MIB, Archives, Les Augustins, Le Rion ; Ecoles 27 déplacements (4 190 €) Coordination de l'opération Al Canton : Réalisation et diffusion de DVD et d'ouvrages sur la mémoire occitane ; indexation des photos du fonds documentaire Al Canton
Matériel	TGRS dispose d'un important parc de matériel scénique qui est renouvelé petit à petit en son et lumière depuis 2021. Arrivée d'un troisième technicien régisseur lumière, Victor REY en mai 2021
Équipe	6 ETP : - 1 chef de service (ETP) - 1 secrétaire (1 ETP) - 1 agent pour la promo de l'occitan à Dunes (1 ETP) - 3 techniciens régie spectacle (3 ETP) + 1 instructeur subventions (1 ETP) arrivée prévue été 2022
Budget	50 800 € en fonctionnement (dépenses directes) / 1 651 000 € d'enveloppes budgétaires dédiées aux subventions et 74 000 € en investissement

Activités

Modalités de traitement Des subventions	12 enveloppes budgétaires gérées par le service en lien avec les élus de la commission culture
Répartition des subventions	cf. détail joint 2021
Autres actions	Suivi des conventions avec les partenaires institutionnels Rencontre avec les acteurs culturels du territoire Organisation de la Fête de la Musique 2022 Pilotage élaboration Schéma départemental de la culture, en lien avec TGAC et services culturels du Département Suivi entretien sculptures su Département

Partenariats

Principaux partenaires	TGAC + Région + DRAC + DSDEN + INTERCO (PETR) + associations culturelles + autres services du CD
Actions menées avec autres services culturels du CD	
Actions menées avec d'autres services du CD (tourisme, éducation...)	Éducation : convention pour le développement de l'éducation artistique, suivi des actions partenariales fléchées culture au sein des projets d'établissements des collèges, suivi des Classes à Horaires Aménagés Tourisme : suivi des dossiers commun : PETR, Châteaux de Bruniquel, SMAC, CCE Cabinet : organisation conjointe d'événements culturels

Freins et leviers

Principales difficultés rencontrées	Manque de personnel Manque d'orientations stratégiques pour améliorer la visibilité du champ d'intervention du Département en culture Manque de contractualisation générale « culture » avec les EPCI et communes Absence de critères d'attribution des subventions qui répondent aux exigences des élus Manque de clarté / délai et modalités de dépôt de dossiers de demandes de subventions Manque de clarté sur les politiques d'aides aux associations culturelles Manque de vision / politique départementale en matière d'Occitan
Projets , objectifs De développement	Reconsolidation du service culturel Rédaction du 1 ^{er} schéma départemental de la culture en lien avec tous les acteurs de la culture au niveau départemental (clarification subventions , amélioration de la communication en matière de culture, axes de développement culturels retenus, instauration de comités de pilotage) Rédaction de conventions d'objectifs triennale avec TGAC et principaux partenaires Travail transversal avec les structures culturelles départementales (rn lien avec le schéma Culture) et autres du CD (tourisme, solidarité, sport, éducation...)
Attentes	Mobilisation des moyens humains et financiers pour accompagner la démarche de structuration du schéma Culture

États des lieux des politiques culturelles dans le Tarn-et-Garonne

Points forts	Volonté des élus de la commission culture de se doter d'un schéma départemental de la culture pour clarifier le champ d'intervention du Département dans le domaine culturel et de conventionner avec les EPCI et communes du territoire Dynamisme des structures culturelles départementales et de l'agence TGAC Existence de schémas directeurs (Lecture publique, SDEEA) Restructuration de service culture du Département Chargé de communication pour le pôle PSAT Subventions : des enveloppes budgétaires clarifiées en 2019 et augmentées en 2022
A améliorer	valoriser la participation au développement de la vie culturelle tarn-et-garonnaise (conventionner avec les EPCI/politiques culturelles, clarifier les politiques d'aides financières auprès des acteurs culturels, définir des critères d'instruction/enveloppes) Renforcer l'image du Département dans le domaine culturel (élaboration du schéma départemental culturel encadrant les schémas directeurs déjà signés (lecture publique et SDEEA) Enrichir le dialogue avec les co-financeurs (DRAC, Région, PETR, communes, Europe) Renforcer la communication globale des structures culturelles départementales en s'appuyant sur les EPCI et les réseaux de chaque structure culturelle, sur le réseau de TGAC : les actions en EAC envers les jeunes et collégiens (école de musique, dispositifs jeunes ex Partie en livres en partenariat avec la base de St Nicolas et l'abbaye de Belleperche, les programmes d'actions éducatives proposées par le TGAC, le Dep), communiquer sur les événements d'envergure dép : « JEP » avec les Archives, « Médiatour Bus » en lien avec les médiathèques du réseau, les festivals soutenus...)
Principaux acteurs dans le 82 / politiques culturelles	Convention avec la DRAC, la DSDEN sur la Généralisation de l'EAC Convention avec TGAC Convention avec le PETR pour l'inventaire et à venir/actions culturelles Convention avec les acteurs culturels recevant des subventions supérieures à 23 000 € Communes et interco : enveloppe budgétaire de soutien aux politiques culturelles des communes interco (POCI)

FICHE DIAGNOSTIC 2022 – ABBAYE DE BELLEPERCHE

Présentation générale

Projet d'activités	Restaurer un MH et le faire vivre par son contenu le Musée des Arts de la Table
Expo permanente	Environ 600 m ²
Expo temporaire	Environ 200 m ²
Salle de spectacle	Une pièce polyvalente sans aménagement salle de spectacles, 120 places environ
Autres espaces	Atelier éducatif : 40 m ² , lieux de stockage divers, réserves, non restaurés donc surface non définie
Matériel	20 tables rondes, 20 tables rectangulaires, 190 chaises beige, 200 chaises grises solidarisables, 6 praticables 1m x 2m x 0,30m, une scène 7,20m x 4,80m x 0,80m
Equipe	Environ 4,5 ETP : 1 responsable (1 ETP), 1 responsable administration-médiation (2/3 ETP), 2 médiatrices (2 ETP), 1 agent administration (1/2 ETP)
Budget	Fonctionnement 130 000 € - Investissement 56 000 €, le tout hors masse salariale

Activités

Expositions	1/an
Animations	20 événements en 2022 (soit environ 60 spectacles, animations, conférences, etc.)
Médiation	NB Politique tarifaire attractive souhaitée par le Département (2€ entrée plein tarif, gratuité manifestations et spectacles)
Autre actions	acquisitions, conservation, inventaire, diffusion, publication
Public	2019 : total 20 830 personnes, S.Educ 4406, Visiteurs 5281, Animations 11 143 (dernière année complète hors covid)

Partenariats

Principaux partenaires	Education Nationale, communes du Département, autres musée, lycée Jean de Prades
Actions menées avec autres services culturels du CD	Médiathèque départementale depuis 2017 (Partie en livre), TGAC (Big Bang des Arts)
Actions menées avec d'autres services du CD (tourisme, éducation...), ou des institutions extérieures	TG tourisme avec Club des Sites, Base de loisirs St Nicolas, Médiathèque départementale, Subdivision Médiévales, service environnement

Freins et leviers

Principales difficultés rencontrées	Difficulté de construire un projet qui remporte l'adhésion, difficulté de vision à moyen et long terme sur le devenir de la structure
Projets, objectifs de développement	Poursuivre la restauration de l'abbaye afin de déployer le Musée des Arts de la Table
Attentes	Un positionnement plus précis de la collectivité sur le projet Belleperche

FICHE DIAGNOSTIC 2022 – ESPACE DES AUGUSTINS

Présentation générale

Projet d'activités	Mise en œuvre d'une saison culturelle: spectacles, projections, conférences, expositions à destination du jeune public et du tout public
Salle de spectacle	164 places assises
Espace d'exposition	200 m2
Matériel	pas de matériel à mutualiser
Équipe	5 ETP : un directeur, un régisseur général et technique (lumière), un régisseur son et vidéo, un agent d'accueil et administration générale, Un chargé de communication et conception graphique
Budget	941 100 euros hors masse salariale (fonctionnement)

Activités

Spectacles	30 spectacles + 3 grandes expositions
Projections	15 projections thématiques arts
Médiation	Néant
Public	Total 2021 – 2022 : 8000 (crise sanitaire) Scolaires : 3000 Tout public : 5000

Partenariats

Principaux partenaires associatifs et institutionnels	Confluences, Espace Bourdelle, le Rio, Pas sans toit, DSDEN, OCI, CMN
Actions menées avec autres services culturels du CD	Expositions, conférences, cycles de projections : avec les Archives, le service du Patrimoine, la Médiathèque départementale
Actions « culture sociale »	Etablissements scolaires de l'ensemble du département, Gem'ado, Passarella, culture du coeur, concerts de poche, IME Fonneuve...

Freins et leviers

Principales difficultés rencontrées	Problèmes liés à la crise sanitaire. Le fonctionnement doit reprendre durablement
Projets, objectifs de développement	L'ERP doit continuer ses efforts en communication et se développer sur la partie médiation dans le but de trouver de nouveaux publics
Attentes	

FICHE DIAGNOSTIC 2022 – SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL

Présentation générale

Projet d'activités	Le service départemental du patrimoine au départ constitué de deux entités, une scientifique et une administrative a été privé de sa partie scientifique. Il ne reste aujourd'hui de ce service que la partie gestion des demandes de subventions
Matériel	
Équipe	plus d'agent dédié à ce service
Budget	Subvention : 200 000 € restauration MH, 20 000 € restaurations des biens

Activités

Principales activités	Aides communes sur la restauration du patrimoine (immeubles et objets) (DRAC, Région)
Liens avec les communes Ou Communautés de communes	Liens continus avec les communes pour les dossiers de restauration
Traitement de subventions	Subventions patrimoine traitées dans le service avec critères fixés par l'Assemblée départementale, en suivant le programme de restauration établi annuellement par l'Etat

Partenariats

Principaux partenaires	Communes , DRAC, UDAP, Conseil Régional, équipe Inventaire, PETR Midi Quercy
Actions menées avec autres services culturels du CD	
Actions menées avec d'autres services du CD (tourisme, éducation...), ou des institutions extérieures	

Freins et leviers

Principales difficultés rencontrées	Service réduit à un guichet de subventions
Projets , objectifs De développement	Asseoir le service et contractualiser avec la Région sur la mission d'inventaire, développer les actions de médiation
Attentes	

Etats des lieux du patrimoine dans le Tarn-et-Garonne

Points forts	Diversifié, toutes périodes historique, bon niveau de protection MH, sites remarquables (Moissac, Bruniquel, ...)
A améliorer	La connaissance du public de ce patrimoine sur l'ensemble du département
Principaux acteurs du patrimoine dans le 82	Archives départementales : service éducatif et séances de calligraphie Centre du patrimoine, à Montauban : visites guidées de la ville, ateliers pour les scolaires Centre du patrimoine, à Moissac : visites guidées de la ville, ateliers pour les scolaires Service Inventaire du PETR Midi Quercy : base de données sur le patrimoine en ligne Musée Ingres Montauban : service éducatif Musée Calbet, à Grisolles Abbaye de Beaulieu, à Ginals Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne

FICHE DIAGNOSTIC 2022 - TARN-ET-GARONNE ARTS ET CULTURE - TGAC

Présentation générale

Projet d'activités	CF les statuts de TGAC : Tarn-et-Garonne a pour objet de soutenir, développer et promouvoir la culture sur l'ensemble
Matériel	10 lavis de tapis de danse mis à la disposition des écoles de danse pour les spectacles Petits bancs pour enfants / coussins 2 expositions sur la danse
Équipe	6,5 ETP : 1 directrice (1ETP) 1 secrétaire (1 ETP) 1 comptable administrateur (0,5 ETP) 1 chargée de mission jeune public (1 ETP) 1 chargée de mission enseignements artistiques (ETP) 1 chargé de mission musiques actuelles (1ETP) 1 chargé de communication + ponctuellement un service civique sur des missions de médiation
Budget	Environ 550 000 €

Activités

Centre de ressources départemental	Conseil auprès des artistes et porteurs de projets Sensibilisation et accompagnement des élus dans la mise en place de leur politique culturelle ; conventions de partenariat avec les com com pour le développement des enseignements et de l'éducation artistique Recensement des acteurs culturels du territoire Animation du site internet et des pages facebook de TGAC Conception et distribution de l'agenda mensuel « Sortir en Tarn-et-Garonne » (5000 exemplaires) Distribution gratuite de plaquettes de communication pour les acteurs culturels et le Département Prêt gratuit de tapis de danse Mise en réseau des acteurs culturels : comité départemental de programmation, comité départemental danse
Développement des pratiques amateurs	Coordination de Schéma départemental des enseignements et de l'éducation artistique (SDEEA) : formation auprès des enseignants des écoles de musique et de danse, portage de projets avec les écoles de musique, de danse, les écoles primaires et les collèges (ex : fanfare départementale, interventions d'artistes au collège...), organisation du Brevet Musical Départemental (diplôme de fin de 1 ^{er} cycle), conseils formations auprès des enseignants de l'Education Nationale ; coordination des Moments Danse (temps fort départemental biennal dédié à la danse) Accompagnement des groupes de musiques actuelles via le dispositif « Tarn & Garock » Développement de projets culturels en direction de publics handicapés (appel à projets DRAC / ARS « Culture & Handicap), publics des quartiers prioritaires ou publics en situation de précarité
Éducation artistique et culturelle	Parcours culturel pour l'enfance et la jeunesse Big Bang des Arts : ateliers et spectacles programmés à l'Espace des Augustins et sur le territoire départemental ; interventions et résidences de compagnies dans les écoles des collèges ; les échappées poétiques (formation auprès d'enseignants EN et ateliers artistiques au sein des établissements)
Diffusion	Les Résonances : valorisation du patrimoine par le spectacle vivant, en juin et septembre Concerts de groupes de musiques actuelles du Département (dans le cadre du DAAD Musique) Spectacles et concerts tout public dans le cadre du SDEEA, du Big BANG DES Arts ou tout autre projet (politique de la ville, culture santé...) Développement de partenariats avec des associations sociales pour lutter contre les freins d'accès à la culture, proposition d'ateliers en leur direction
Autres actions	Conseil auprès du Conseil départemental (politique culturelle, Fête de la musique...) ; accueil de compagnies en résidence de création dans des salles de spectacle du Département ; plan de soutien aux acteurs culturels en 2021 et 2022
Public	Tout public Public scolaire (écoles, collèges et lycées) Personnes éloignées de la culture Enseignants et formateurs Élus Environ 12 000 personnes

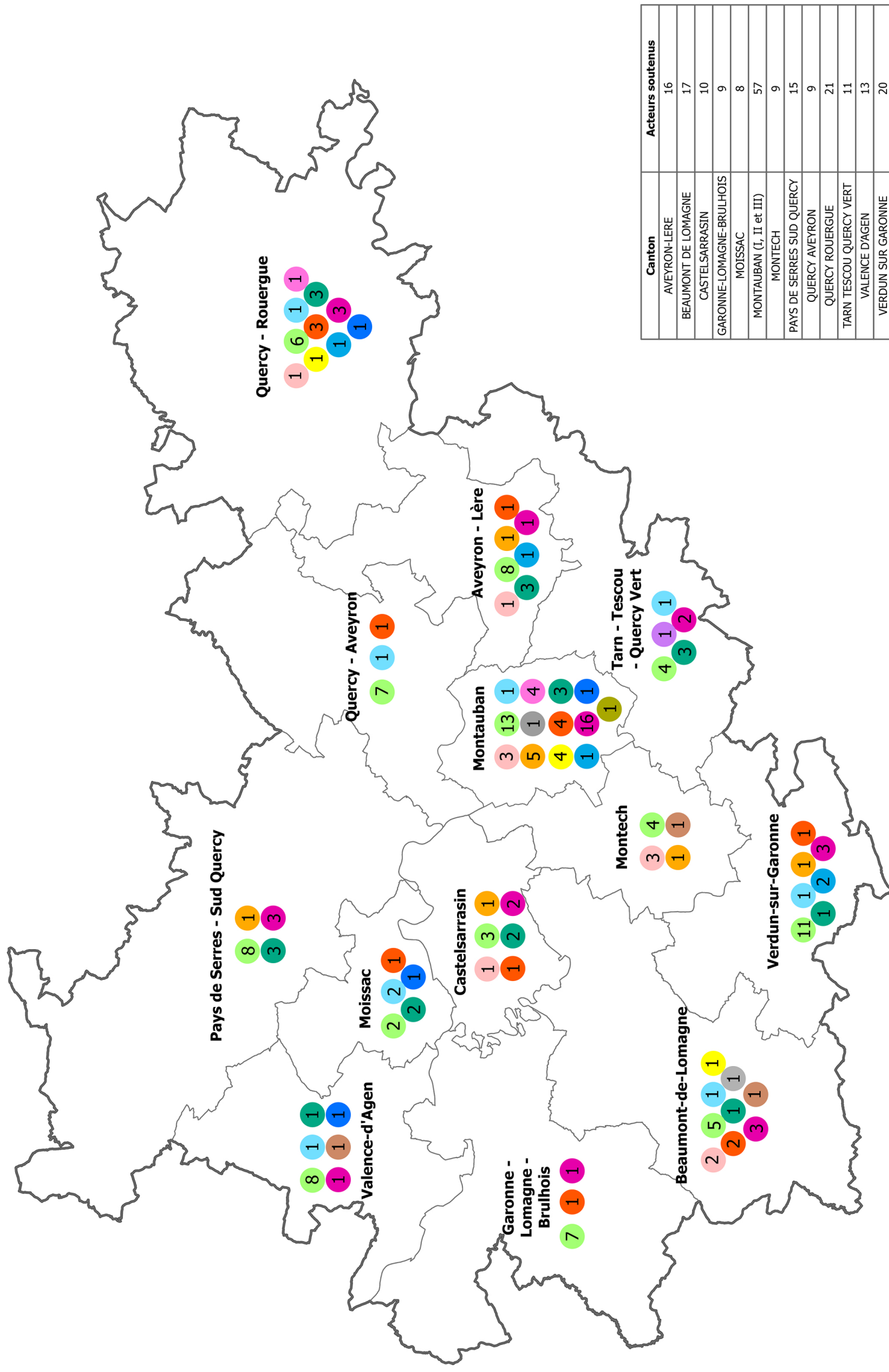
Partenariats

Principaux partenaires	Partenaires financiers : CD82, DRAC Occitanie, PETR Pays Midi Quercy, Région Occitanie Une vingtaine de structures culturelles partenaires pour le Big Bang des Arts Dans le cadre du SDEEA : la DSDEN, les Francas, la Ligue de l'Enseignement, la SDJES Communautés de communes et communes du Département La plateforme interdépartementale des arts vivants en Occitanie – la Fédération des Arts Vivants & Départements
Actions menées avec autres services culturels du CD	Distribution d'outils de communication pour l'Abbaye de Belleperche et l'Espace des Augustins Utilisation du service de TGRS pour les actions de diffusion Participation de l'Abbaye de Belleperche au Big Bang des Arts et aux Moments danse Travail en partenariat avec le service culture pour l'instruction des dossiers de subventions des écoles de musique
Actions menées avec d'autres services du CD (tourisme, éducation...), ou des institutions extérieures	Par le passé : projet mené avec le pôle Solidarité Travail régulier avec les services communication : rédaction d'articles dans le MAG, communication conjointe sur des événements, organisation d'expositions dans le hall... Partenariat régulier avec Tarn-et-Garonne Tourisme : envoi du Sortir aux habitants, réalisation d'une newsletter culture mensuelle

Freins et leviers

Principales difficultés rencontrées	Souhait de développer de nouvelles missions ais impossibilité du fait du manque de temps : développer la médiation culturelle, animer un collectif de bénévoles, travailler à la mise en œuvre des droits culturels Difficultés à convaincre les élus du rôle de la culture pour le développement du territoire Site internet pas satisfaisant à cause d'un prestataire défaillant Difficulté à toucher le public adolescent et jeune adulte hors du milieu scolaire
Projets , objectifs de développement	A l'étude : faire de TGAC une scène conventionnée jeune public
Attentes	Clarifier le rôle de TGAC au sein du Conseil départemental, en lien avec les autres services culturels Pouvoir réfléchir à une politique d'aide financière des acteurs culturels en cohérence avec nos actions (ex : encourager l'intercommunalité culturelle, ou les parcours d'éducation artistique) Renforcer le travail avec les autres services du CD (éducation, solidarité), dans une optique de mutualisation et de renforcement de la pertinence de nos actions

Acteurs culturels soutenus en 2023, par domaine et par canton



● Danse ● Musique ● Photos ● Arts ● Arts plastiques ● Ecriture ● Lecture ● Occitan
● Patrimoine ● Théâtre ● Education populaire ● Sciences / divers ● Cinéma ● Cirque ● Radio

X = nombre d'acteurs soutenus dans ce domaine

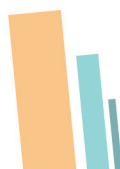
N
 0 5 Km

Glossaire

AGGLO : Agglomération du Grand Montauban
BMD : Brevet Musical Départemental
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CD : Conseil Départemental
Cie : Compagnie
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
EAC : Éducation Artistique et Culturelle
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
ETP : Équivalent Temps Plein
GIP : Groupement d'Intérêt Public
PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
PSAT : Pôle Savoirs et Animations des Territoires
PSH : Pôle des Solidarités Humaines
RH : Ressources Humaines
SCIN : Scène Conventionnée d'Intérêt National
SDEEA : Schéma Départemental des Enseignements et de l'Éducation Artistiques
SMAC : Scène de Musiques Actuelles
TGAC : Tarn-et-Garonne Arts & Culture
TGCC : Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités
TGRS : Tarn-et-Garonne Régie Spectacles

Politiques culturelles de soutien départemental

ACAS : aide aux acteurs développant des actions structurantes
ADDA : soutien au fonctionnement, missions et manifestations (TGAC)
CHOR : soutien aux chorales
EDMU : soutien aux écoles de musique associatives et publiques
FEST : aide aux festivals à fort rayonnement ou aux festivals de territoires
INIC : aide aux initiatives culturelles
INVE : soutien à l'inventaire du patrimoine (PETR Midi-Quercy/Région Occitanie)
POCI : aide aux politiques culturelles intercommunales et aux projets culturels de territoires
PRAR : soutien à la présence artistique
PRIS : aide aux projets innovants et/ou à impact social



SCHEMA
DÉPARTEMENTAL
pour la **CULTURE**
2022 • 2028



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

Conseil départemental de Tarn-et-Garonne
Direction des Affaires culturelles
service.culture@tarnetgaronne.fr
Tél. 05 63 91 77 20